

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----★★★-----



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

★★★

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE
(DGPSN)**

★★★

DIRECTION DES STRATEGIES ET DE LA PLANIFICATION

***RAPPORT D'ACTIVITES DE
LA DGPSN: année 2016***

Janvier 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES TABLEAUX	2
SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	5
I. LE CADRE DE PLANIFICATION DE 2016 ET LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITES.....	6
I.1. Rappel de la planification de l'année 2016	6
I.2. Méthodologie d'élaboration du rapport d'activités de la DGPSN	8
II. ANALYSE DES RESULTATS PAR OBJECTIF	9
II.1.Objectif 1 : Rendre fonctionnel le Registre National Unique (RNU).....	9
II.1.1. Situation des indicateurs du RNU	9
II.1.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat	9
II.2.Objectif 2 : Consolider la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiare (PNBSF)	18
II.2.1. Situation des indicateurs du PNBSF	19
II.2.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat	19
II.3.Objectif 3 : Les populations sinistrées ou déshéritées bénéficient d'aides et de secours ...	29
II.3.1. Situation des indicateurs du FSN.....	30
II.3.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat	30
II.4.Objectif 4 : La contribution à la politique de sécurité alimentaire est assurée	35
II.4.1. Situation des indicateurs du CSA	35
II.4.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat	36
II.5.Résultat 5 : Les interventions en matière de protection sociale sont coordonnées par la mise en place d'un système de protection sociale équitable.....	42
II.5.1. La coordination et le suivi-évaluation	43
II.5.2. La communication	48
III. ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE	50
III.1. La section fonctionnement :	50
III.2. La section investissement :	51
IV. LES DIFFICULTES ET CONTRAINTES	51
V. LES PERSPECTIVES	53
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	55
ANNEXES	56

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les indicateurs de performance du RNU	9
Tableau 2: La répartition des quotas par région	12
Tableau 3: La pré-identification des ménages par région.....	14
Tableau 4: Les résultats des enquêtes ménages par région	15
Tableau 5: Les séances de sensibilisation sur le RNU	18
Tableau 6: Les indicateurs de performance du PNBSF.....	19
Tableau 7: Les réclamations.....	20
Tableau 8: Le suivi des séances de sensibilisation.....	24
Tableau 9: Le suivi de la conditionnalité « éducation »	25
Tableau 10: Le suivi du partenariat.....	27
Tableau 11: Les indicateurs de performance du FSN	30
Tableau 12: Le stock constitué.....	31
Tableau 13: Les secours aux sinistrés	32
Tableau 14: Les indicateurs de performance du CSA	35
Tableau 15: La situation des stocks du 01/01/2016 au 31/12/2016.....	39
Tableau 16: La distribution des dates reçues de l'Arabie Saoudite.....	41
Tableau 17: le niveau d'exécution financière.....	50
Tableau 18: Le détail du traitement des réclamations en 2016	56
Tableau 19: Les prix moyens annuels des céréales	57

SIGLES ET ACRONYMES

ACF : Action Contre la Faim
AGIR : Alliance Globale pour les Initiatives de la Résilience
AGR : Activités Génératrices de Revenus,
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AC: Agence Comptable
ARC: African Risk Capacity
ANACIM : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
BID : Banque Islamique de Développement
BM : Banque Mondiale
BCV : Banques Céréalières Villageoises
BSF : Bourse de Sécurité Familiale
CEC : Carte d'Egalité des Chances
CFA : Communauté Financière d'Afrique
CIP : Comité Interministériel de Pilotage
CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLM : Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNT/SAP : Comité Technique National du Système d'Alerte Précoce
CNT/AGIR : Comité Technique National de l'Alliance Globale pour les Initiatives de la Résilience
CMR : Cadre de Mesure des Résultats
CONGAD : Confédération des Organisation Non Gouvernementales
CTR : Coordonnateurs Techniques Régionaux
CTD : Coordonnateurs Techniques Départementaux
CSA : Commissariat à la Sécurité alimentaire
DAF : Direction Administrative et Financière
DAPSA : Direction de l'Analyse et des Prévisions des Statistiques Agricoles
DGPFSS : Direction de la Gestion des Projets de Filets sociaux
DGPSN : Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DRNU : Direction du Registre National Unique
DSP : Direction des Stratégies et de la Planification
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDA: Fora Des Allocataires
FEWSNET: Famine Early Warning System Network
FSN : Fonds de Solidarité Nationale
HEA : Householding Economic Analysis
INPS : Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEFP : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PADAER : Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
PAFA Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PDA : Personal Digital Assistant
PNBSF : Programme National de Bourses de Sécurité Familiale

PRODES: Programme de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social
PTF : Les Partenaires Techniques et Financiers
PSE : Plan Sénégal Emergent
PVC : PolyVinylChloride
UCPSE : Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour L'Enfance
USAID: United States Aids For International Développement
UTC : Unités de Transformations Céréalières
RNU : Registre National Unique
SAP : Système d'Alerte Précoce
SE/CNSA : Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire
SIG : Système d'Information et de Gestion
SIM : Système d'Information des Marchés
SIR : Système d'Information et de Réclamations
SNAR : Stratégie Nationale pour la Sécurité Alimentaire et la Résilience
SNPS : Stratégie Nationale de la Protection Sociale
SRSD : Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

INTRODUCTION

C onsanacrée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 en ses articles 22 et 25, « la protection sociale est l'ensemble des politiques publiques visant à :

- aider les individus, les ménages et les collectivités à mieux gérer le risque, et
- fournir un appui aux personnes extrêmement pauvres ».

Sous ce rapport, la protection sociale peut favoriser l'autonomisation et accroître la sécurité en permettant de mieux maîtriser les risques et en encourageant ainsi les pauvres à investir dans des activités plus rentables. Elle contribue ainsi au développement du capital humain en offrant aux pauvres et aux personnes vulnérables la possibilité d'améliorer leurs capacités et de rompre ainsi le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Depuis l'adoption par l'OIT de la Recommandation 202 sur les « socles de protection sociale », notre pays est déterminé, à l'instar de la communauté internationale, à renforcer « l'approche droit » en matière de protection sociale.

L'engagement politique des autorités est fortement exprimé dans le document de référence des politiques publiques. Dans le Plan Sénégal Emergent, en son axe II intitulé capital humain, protection sociale et développement durable, la protection sociale y est clairement considérée comme un investissement, une source de cohésion sociale, ainsi qu'un moyen de rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Le Sénégal a pris l'option de s'inscrire dans le sens d'une Protection sociale universelle (PSU) en fournissant aux populations des prestations et des soins essentiels en matière de santé, à travers la Couverture Maladie Universelle (CMU) et en garantissant un minimum de revenus aux ménages les plus pauvres, dans le cadre du Programme National de Bourses de sécurité Familiale (PNBSF). Le Programme de la Carte d'égalité des chances, cadre d'opérationnalisation de la loi d'orientation sociale n°2010-15 du 6 juillet 2010 vise la promotion et la protection des droits des personnes handicapées.

Le Gouvernement a voulu rendre, ainsi, plus performant le système national de Protection sociale, avec un investissement financier massif au bénéfice de ces Programmes non contributifs et semi contributifs. Grâce à un ciblage amélioré, les groupes vulnérables pourraient être amenés à faire face, plus efficacement, à différentes formes de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

Dans un contexte de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), érigée en principe de gestion, la DGPSN dispose d'un ensemble d'instruments pour la mise en œuvre et l'articulation de la

politique de protection sociale. A travers ce rapport d'activités, elle décrit sa contribution en 2016 aux efforts dans le secteur en rappelant le cadre de planification de 2016 et la méthodologie utilisée à cet effet, en examinant les résultats attendus pour chaque objectif, en analysant l'exécution financière, en identifiant les principales difficultés et en ouvrant de nouvelles perspectives.

I. LE CADRE DE PLANIFICATION DE 2016 ET LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

I.1. Rappel de la planification de l'année 2016

La création de la Délégation Générale à la Protection et à la Solidarité Nationale (DGPSN) répond au besoin de consolider et d'élargir les éléments de base d'un socle national de protection sociale. Ses missions, selon le décret 2012-1311 du 16 novembre 2012, se déclinent comme suit :

- ✓ assister le Président de la République dans la définition de la politique de protection sociale et de solidarité nationale ;
- ✓ impulser et mettre en œuvre les politiques publiques en matière de protection sociale et de solidarité nationale;
- ✓ coordonner la Stratégie nationale de Protection sociale ;
- ✓ participer à la prospective, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques en matière de protection sociale et de solidarité nationale ;
- ✓ coordonner toutes les politiques de protection sociale contribuant à la réduction de la pauvreté et des inégalités;
- ✓ contribuer à l'identification et à la mobilisation des ressources destinées à financer la politique de l'Etat.

Pour l'année 2016, correspondant à l'an 4 de son existence, la DGPSN a basé la mise en œuvre de sa mission sur un plan d'action consolidé, produit de ses différentes directions, cellules et services rattachés, et dont les objectifs étaient :

1. Objectif 1 : Rendre fonctionnel le Registre National Unique (RNU);

Pendant l'année 2016, la Direction du Registre National Unique (DRNU) envisageait la consolidation du Registre National unique. Le nombre de ménages inscrits dans le RNU devait atteindre 450 000, soit plus 4 000 000 d'individus.

En dehors du ciblage, la DRNU devrait mettre un accent particulier sur le développement du Système d'Information et de Gestion (SIG) afin de permettre au RNU de jouer son rôle de coordination.

2. Objectif 2 : Consolider la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) ;

Le nombre de ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale attendus en 2016 se chiffrait à 300 000 ménages.

Par ailleurs, avec les opérateurs sociaux et les coordinateurs recrutés dans le cadre du projet d'appui aux filets sociaux, le PNBSF devrait tenir des séances de sensibilisation pour le changement de comportement et assurer le suivi de la conditionnalité liée à l'éducation dans la zone pilote de Guinguiné. De même, la révision des manuels de procédures et l'amélioration du taux de paiement par l'expérimentation d'un nouvel opérateur Orange SN étaient des chantiers de la Direction de la Gestion des Programmes de Filets Sociaux (DGPFs).

3. Objectif 3 : Assurer l'assistance des populations sinistrées ou déshéritées ;

Dans le cadre de la solidarité nationale, la DGPSN, apporte des aides et des secours aux populations nécessiteuses ou sinistrées sous forme d'allocations financières, de prises en charge médicale et de dotations en denrées alimentaires (lait, café, riz etc.) et en literie (matelas, nattes, couvertures).

Dans cette perspective, le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), en 2016, envisageait : i) de mener plusieurs missions d'appui aux populations victimes de sinistres à l'intérieur du pays, ii) de mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des demandes d'aides, iii) d'accompagner les ménages bénéficiaires du PNBSF par des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

4. Objectif 4 : Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire ;

Pour la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, la DGPSN développe aussi un volet de sécurité alimentaire ; une mission dévolue au CSA. Ce dernier, en 2016, prévoyait de poursuivre la gestion du stock national de sécurité alimentaire, la régulation du marché céréalier par la production du bulletin SIM et l'assistance aux populations, particulièrement, en situation d'insécurité alimentaire structurelle ou conjoncturelle.

Pour trouver des financements destinés au renforcement de ses moyens d'action, le CSA comptait sur le dynamisme de son partenariat avec les Organisations Internationales (Union Européenne, Programme Alimentaire Mondial etc.) et certains pays comme l'Arabie Saoudite.

Objectif 5: Coordonner les interventions en matière de protection sociale pour la mise en place d'un système de protection sociale intégré et équitable.

Cet objectif renvoie à la coordination du secteur mais aussi aux aspects transversaux tels que le suivi-évaluation et la communication. La finalisation des documents stratégiques (la Stratégie Nationale de Protection Sociale 2016-2035 et le Plan Stratégique de la DGPSN 2017-2021), démarrés en 2015, était une priorité. Il était prévu des rencontres entre acteurs du secteur, soit pour discuter des problématiques de la protection sociale, soit pour renforcer les capacités des membres du comité technique du CIP de la SNPS. Quant à la communication, elle devrait améliorer la visibilité de la DGPSN par des supports adaptés et la mise à contribution des médias.

I.2. Méthodologie d'élaboration du rapport d'activités de la DGPSN

L'élaboration du rapport annuel d'activités, comme celle des rapports trimestriels, a été participative et inclusive.

La direction des Stratégies et de la Planification qui a coordonné le processus a établi un format de rapport adapté aux activités de chaque direction, service ou cellule. Ces formats permettaient à la fois de collecter, auprès de ceux-ci, les principales informations produites par la DGPSN et de suivre le niveau d'exécution du Plan de Travail Annuel. Après réception des rapports des directions, services ou cellules, la Direction des stratégies et de la planification a organisé un atelier de deux jours pour finaliser les rapports produits et élaborer le rapport d'activités de la DGPSN.

Ainsi, du fait que la planification de l'année 2016 n'était pas basée sur un plan stratégique (avec des indicateurs consensuels et des cibles partagées), le rapport privilégie l'analyse des objectifs en confrontant les activités exécutées à celles planifiées. Toutefois, tant que c'est possible, l'analyse commence par l'examen d'indicateurs pertinents pour chaque objectif avant de s'interroger sur les résultats atteints et les activités menées.

II. ANALYSE DES RESULTATS

II.1.Objectif 1 : Rendre fonctionnel le Registre National Unique (RNU)

Si 2015 a été pour le RNU l'année de mise en place et du démarrage de ses activités, l'an 2016 est celui de sa consolidation et de son développement. A cet effet, comme en atteste le plan de travail annuel 2016 de la DRNU, un certain nombre d'activités phares ont été planifiées.

II.1.1. Situation des indicateurs du RNU

Tableau 1: Les indicateurs de performance du RNU

Indicateurs	Données de bases 2014	Cible et réalisation cumulées		
		2015	2016	
	Valeur	Réel	Cible	Réel
Nombre de programmes qui utilisent les données du registre	2	5	6	11
Nombre de ménages inscrits dans le registre unique	131 800	263 800	450 000	442 019

Cette année, l'objectif était d'enregistrer dans le RNU 450 000 ménages vivant dans l'extrême pauvreté. Au terme du ciblage de la 4^{ème} génération, 442 019 ménages sont enregistrés, soit 98,22% de la cible. Par rapport à l'utilisation des données du RNU, 11 programmes ont reçu des données extraites, soit 5 de plus que la cible en 2016.

II.1.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat

Dans le plan d'actions de l'année 2016, les sept résultats suivants étaient visés :

- ✓ l'utilisation des informations du RNU est effective ;
- ✓ la promotion et la communication sont assurées ;
- ✓ le ciblage géographique pour la génération 2016 du RNU est effectué ;
- ✓ le ciblage communautaire pour la génération 2016 du RNU est effectué ;
- ✓ les enquêtes et le scoring sont menés ;
- ✓ les plaintes et réclamations sont gérées ;
- ✓ le système d'information et gestion du RNU est fonctionnel ;
- ✓ les capacités des agents du RNU sont renforcées ;

III.1.1.1. L'utilisation des informations du RNU est effective

Pour ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ signer une convention pour l'utilisation des données du Registre avec de programmes sociaux ;
- ✓ élaborer les protocoles d'échanges d'information du RNU ;

- ✓ réceptionner les demandes de liste de ménages des structures et/ou programmes utilisateurs du Registre ;
- ✓ traiter les demandes et envoyer les listes de ménages aux structures et/ou programmes utilisateurs du Registre.

Pour rappel, toute structure et/ou programme désireux de disposer des données du RNU doit signer une convention ou protocole de partage d'informations avec la DGPSN, sur la base du modèle adaptable élaboré par la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP), en charge du suivi de la loi N° 2008-12 du 25 Janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel. Ce document fixe les rôles et responsabilités de chacune des parties conformément aux dispositions légales.

En 2016, les structures et/ou programmes ayant signé un protocole de partage de données avec la DGPSN, pour une utilisation des données du RNU, dans le cadre de leurs interventions, sont le PNBSF, la CMU, HKI, le projet PAM/CLM/PNBSF, le MEN/UNICEF, la CLM, le PRODES, CORRIANS, le SECNSA, le P2RS, ACF.

III.1.1.2. La promotion et la communication du RNU sont assurées

Pour l'atteinte de ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ recruter un cabinet pour l'élaboration du plan de communication du registre ;
- ✓ élaborer les supports de communication ;
- ✓ conceptualiser l'identité visuelle du RNU ;
- ✓ confectionner des brochures, des pochettes de presse, des dépliants, des supports audiovisuel et des posters ;
- ✓ définir une stratégie de détermination des canaux de diffusion ;
- ✓ organiser une réunion de formulation des messages du RNU ;
- ✓ mettre en œuvre le plan de communication (information des différents acteurs, à tous les niveaux de participation, sur la stratégie et le système de communication du registre) ;
- ✓ communiquer sur le registre unique, avec les communautés et les autorités locales ;
- ✓ organiser un atelier de lancement et de partage du SIG du RNU.

Même si le recrutement du cabinet, en charge de l'élaboration du plan de communication, n'est pas encore effectif, des actions de promotion et de communication sur le RNU ont été réalisées notamment :

- ✓ la confection et la distribution de brochures sur le RNU ;
- ✓ la confection d'une boîte à images sur les paramètres du RNU et son administration aux bénéficiaires du Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) par les OS ;
- ✓ la confection et la distribution de casquettes et de Tee-Shirts avec le logo du RNU ;
- ✓ les communications sur le RNU faites par les Coordonnateurs régionaux (CR) de la DGPSN à l'occasion des Conseils Régionaux de Développement (CRD) et des Conseils Départementaux de Développement (CDD) ;
- ✓ l'organisation de 557 fora communautaires sur le RNU par les OS pour 557 planifiés, soit une performance de 101%;
- ✓ l'organisation d'un atelier de partage des modules du SIG du RNU auquel nombre de sectoriels ont participé mais aussi de partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la protection sociale.

III.1.1.3. le ciblage géographique pour la génération 2016 du RNU est effectué

Pour l'atteinte de ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ élaborer les TDR pour le ciblage géographique ;
- ✓ organiser une réunion avec l'ANSD pour la détermination des quotas ;
- ✓ étudier et amender l'offre technique et financière de l'ANSD;
- ✓ négocier de l'offre technique et financière de l'ANSD ;
- ✓ valider, signer et remettre le protocole d'accord à l'ANSD pour exécution.

En somme, toutes ces activités ont été réalisées. Toutefois, il convient de rappeler le processus de ciblage et la méthodologie adoptée.

Comme indiqué dans le PTA 2016, la DRNU a planifié d'enrôler 190 662 nouveaux ménages dans sa base de données pour atteindre la cible des 450 000 ménages. Pour ce faire, un processus de ciblage séquencé en trois phases a été décliné. Il s'agit notamment du ciblage géographique, du ciblage communautaire, de l'enquête et du scoring.

Le ciblage géographique consiste à répartir proportionnellement le quota global dans les différentes collectivités locales (régions/départements/communes).

Contrairement à l'année 2015, la méthodologie de détermination des quotas a été basée sur les cartes de pauvreté. La distribution géographique a considéré le nombre initial de 450 000 ménages pauvres. Elle a également pris en compte les différentes générations de ménages ciblés et enregistrés dans le RNU depuis 2013. Pour ce faire, la méthodologie de Small Area

Estimation (Elbers, Lanjouw and Lanjouw 2003) a été utilisée. Elle combine les informations détaillées de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal ((ESPS II) collectées seulement sur un échantillon de la population) avec la couverture complète d'un recensement de la population (ne contenant pas autant de détails sur les conditions de vie et la consommation des ménages). La méthodologie permet de combiner les avantages comparatifs des deux sources d'information.

Au bout de cet exercice, la répartition suivante par région a été obtenue :

Tableau 2: La répartition des quotas par région

Région	Quotas 2015	Quotas 2016	Evolution 2015-2016
Dakar	19951	28527	8576
Diourbel	13779	15727	1948
Fatick	10569	13551	2982
Kaffrine	7537	9738	2201
Kaolack	14647	16729	2082
Kédougou	3044	4521	1477
Kolda	13429	15625	2196
Louga	6471	8205	1734
Matam	6478	3806	-2672
St Louis	8368	14490	6122
Sédhiou	7254	7484	230
Tamba	10773	16870	6097
Thiès	15573	25263	9690
Ziguinchor	12254	10086	-2168
SÉNÉGAL	150127	190622	40495

III.1.1.4. Le ciblage communautaire pour la génération 2016 du RNU est effectué

Dans le cadre de ce ciblage communautaire, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ élaborer un guide pour le ciblage communautaire en y incluant les outils de pré-identification ;
- ✓ informer et sensibiliser les autorités locales sur le RNU ;
- ✓ transmettre la note technique et les directives sur la pré-identification aux autorités locales ;
- ✓ créer les comités de ciblage ;
- ✓ valider la composition des comités de ciblage ;
- ✓ déterminer les quotas des ménages par localité ;
- ✓ former les superviseurs de la pré-identification ;
- ✓ déployer les superviseurs sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ mettre des systèmes de contrôle des informations envoyées par les superviseurs de la pré-identification ;
- ✓ renforcer les capacités des comités locaux et sous-comités locaux ;

- ✓ convoquer les comités de ciblage de Quartier, de Village et de Commune ;
- ✓ répartir les quotas entre les comités de quartiers/villages de ciblage ;
- ✓ élaborer les listes de pré-identification ;
- ✓ transmettre la liste et les PV de pré-identification aux CCC ;
- ✓ valider et transmettre les listes des ménages pré-identifiés aux préfets ou sous-préfets ;
- ✓ compiler, valider et transmettre les listes de ménages pré-identifiés au niveau communal, aux gouverneurs et à la DGPSN ;
- ✓ enregistrer les listes physiques et leurs fichiers scannés dans le système d'information et gestion du registre national unique de la DGPSN ;
- ✓ Envoyer les listes de pré-identification à l'ANSD.

Au total, toutes ces activités ont été réalisées. Cependant, un certain nombre de difficultés ont été notées. Elles sont surtout relatives aux caractéristiques des parties prenantes qui sont impliquées dans la mise en œuvre de ce ciblage communautaire. Il s'agit entre autres des autorités administratives locales, des services techniques déconcentrés, de la société civile, des communautés, etc.

En effet, ces entités n'ayant aucun lien hiérarchique avec la DGPSN, il est souvent noté des retards dans le traitement et la transmission des dossiers. C'est aussi le cas pour ce qui concerne la distribution des quotas par localité (qui relève de la compétence des autorités administratives), la tenue des réunions de répartition des quotas entre les villages et les quartiers (dont les Maires sont responsables), la tenue des réunions de pré-identification (qui incombe aux communautés), etc.. Tout ceci est une conséquence de la non-fonctionnalité des cadres de coordination que doivent impulser les autorités administratives.

Le ciblage communautaire est la phase qui responsabilise les communautés locales. Ces dernières, à travers leurs représentants légitimes, présélectionnent, suivant les quotas qui leur sont alloués, les ménages jugés les plus pauvres parmi elles.

Toutefois, pour cette présélection, un certain nombre de mesures ont été préconisées. A différents niveaux, il est mis en place des comités de ciblage et de suivi, qui jouent un rôle de contrôle et de suivi, assurent la répartition des quotas, présélectionnent les ménages et mobilisent toutes les parties prenantes autour du ciblage. Il s'agit notamment du :

- ✓ Comité Régional de Pilotage, de Supervision et de Validation (CRPSV) ;
- ✓ Comité Départemental de Ciblage et de Contrôle (CDCC) ;
- ✓ Comité Communal de Ciblage (CCC) ;
- ✓ Comité Villageois/Quartier de Ciblage et de Suivi (CVQCS).

A l'issue de la pré-identification, les résultats par région obtenus sont dans le tableau suivant:

Tableau 3: La pré-identification des ménages par région

Région	Nombre de ménages pré-identifiés		Taux de réalisation
	Programmés	Réels	
Dakar	28.103	26.281	94%
Diourbel	10.299	10.237	99%
Fatick	12.867	12.779	99%
Kaffrine	9.619	9.619	100%
Kaolack	16.488	15.784	96%
Kédougou	4.369	4.336	99%
Kolda	14.986	14.985	100%
Louga	7.895	7.830	99%
Matam	3.593	3.546	99%
St Louis	14.263	13.746	96%
Sédhiou	7.416	7.078	95%
Tamba	16.602	16.418	99%
Thiès	24.927	23.708	95%
Ziguinchor	9.715	10.179	105%
SÉNÉGAL	181.142	176.526	97%

Le léger écart parfois noté entre le nombre de ménages alloué et celui effectivement pré-identifié, résulte du fait que certains comités n'ont pas respecté leurs quotas (difficultés à superviser de près tous les comités de quartiers/villages à travers le pays). Il faut aussi noter qu'après apurement un certain nombre de doublons détectés ont été supprimés.

III.1.1.5. les enquêtes et le scoring sont menés

Pour la réalisation des enquêtes, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ Préparer la méthodologie de l'enquête ;
- ✓ Elaborer les outils de l'enquête ;
- ✓ Valider la méthodologie et les outils d'enquête ;
- ✓ Convoquer les ménages pré-identifiés par le ciblage communautaire ;
- ✓ Dérouler l'enquête auprès des ménages pré-identifiés ;
- ✓ Envoyer les données de ménages enquêtés à la DRNU ;
- ✓ Préparer le proxy means testing (scoring) ;
- ✓ Programmer le logiciel de scoring dans le système d'information et gestion du RNU ;
- ✓ Insérer le programme de scoring dans le SIG du Registre ;
- ✓ Faire le scoring et produire la liste des ménages sélectionnés (arrondissement, département) ;
- ✓ Analyser les données des résultats du ciblage.

En 2016, la DGPSN a aussi contractualisé avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour les enquêtes ménage. Ainsi, pour une bonne exécution des opérations de ciblage, un comité technique de suivi de la convention été mis en place. Il se réunit à chaque fois que de besoin pour discuter des blocages afin de proposer des solutions.

Après avoir développé les applications de collecte et formé ses agents à différents niveaux, l'ANSD s'est déployée sur le terrain pour collecter les données démographiques et socio-économiques auprès des ménages pré-identifiés par les communautés.

A l'issue des enquêtes, les données suivantes agrégées par région ont été obtenues :

Tableau 4: Les résultats des enquêtes ménages par région

Région	Nb. de ménages soumis à l'enquête		Taux de réalisation
	Programmés	Réels	
Dakar	26562	24357	92%
Diourbel	10763	10358	96%
Fatick	12723	12218	88%
Kaffrine	9734	9774	100%
Kaolack	15954	15871	100%
Kédougou	4478	4141	93%
Kolda	13643	13933	102%
Louga	8387	7189	86%
Matam	3288	3530	107%
St Louis	13894	12526	90%
Sédhiou	7149	6225	87%
Tamba	16865	15212	90%
Thiès	23955	22557	94%
Ziguinchor	10550	9812	93%
SENEGAL	177945	167703	94%

A l'issue des enquêtes, des écarts ont été notés entre le nombre de ménages à enquêter et ce qui est effectivement collecté. L'ANSD, en charge de la collecte des données auprès des ménages, n'a pu assurer l'exhaustivité. Un certain nombre de raisons ont été avancées pour expliquer ces manquements. Il s'agit principalement de :

- ✓ L'enclavement de certaines localités ;
- ✓ Les défauts de numéros de téléphone ;
- ✓ La non-réponse aux convocations de certains ménages, etc..

III.1.1.6. Les plaintes et réclamations sont gérées

Par rapport à ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ Elaborer et mettre en place les outils de processus de gestion des plaintes et du système d'alerte des plaintes ;
- ✓ Mettre en place les supports de réclamation.

Tout a été réalisé. A ce jour, le manuel du SIR a été rédigé, les outils mis en place. L'équipe chargée de la gestion du Système d'Information et de Réclamation (SIR) est constituée et formée. Il reste à faire la validation technique et institutionnelle pour rendre le SIR opérationnel.

III.1.1.7. les capacités des agents du RNU sont renforcées

Sur ce point, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ effectuer des visites d'expériences ;
- ✓ suivre une formation en analyse et gestion de bases de données.

Une visite d'expérience au Congo a été effectuée et des formations en statistique et en protection sociale ont été suivies.

Il y a eu d'abord la formation sur le ciblage puis la participation de la DRNU à la séance de formation (4 jours de formation) en protection sociale à la Banque Mondiale en Visio conférence avec des Experts.

Toujours sur le plan des renforcements de capacités, le Chef de Division Ciblage Communautaire a participé à la formation sur la protection sociale dispensée par l'Académie de la Sécurité Sociale de Turin en Italie. Cette formation avait pour objectif principal de renforcer les capacités des acteurs clés impliqués dans le domaine de la protection sociale. Sa finalité est de permettre à ces derniers d'être mieux outillés pour formuler les politiques, gérer, planifier et conseiller les systèmes nationaux de protection sociale. Au total, 20 modules de formation embrassant tous les domaines de la protection sociale ont été dispensés sur une période de 15 jours. Cette formation a été sanctionnée par une attestation suite à une évaluation des participants.

De même, la Chef de Division Enquête a bénéficié d'une formation de 10 jours à Paris (France) pour une formation approfondie dans le domaine des statistiques.

III.1.1.8. le système d'information et gestion du RNU est fonctionnel

Pour l'atteinte de ce résultat, les activités suivantes ont été planifiées :

- ✓ mettre en place du SIG du Registre National Unique ;

- ✓ réviser le protocole d'accord avec l'ADIE ;
- ✓ développer le système d'information et gestion du registre unique ;
- ✓ acquérir du matériel informatique ;
- ✓ conceptualiser et programmer le système d'alerte des plaintes.

Pour faire du RNU une base de données dynamique, un Système d'Information et de Gestion est en train d'être développé avec suffisamment de modules pour permettre de prendre en charge le maximum de requêtes.

Pour s'assurer de la qualité du SIG, un Consultant International en Informatique et Technologie (IT) a été commis pour son évaluation. Il avait comme mandat de :

- ✓ revoir et valider l'architecture technique du SIG, basé sur les manuels d'opérations respectifs et l'expression des besoins de la DGPSN ;
- ✓ suivre et orienter la programmation du système d'information, suivant l'architecture technique accordée et les orientations des documents de programme.

Le rapport qu'il a produit le 31 Août 2016 a permis de noter, après un examen détaillé, que la conception du système présente une architecture conviviale qui augure d'un bon SIG.

Il reste à acquérir le matériel informatique nécessaire et à effectuer les différents tests afin d'apporter les derniers réglages pour un bon fonctionnement du SIG.

III.1.1.9. les séances de sensibilisation sur le RNU sont assurées

En plus des résultats poursuivis au départ, il y a eu l'intégration des séances de sensibilisation sur le RNU. Les séances de sensibilisation sont déroulées sur le terrain par les relais communautaires des OS, aidés par des superviseurs. Les OS sont des ONG avec lesquelles la DGPSN a contractualisé pour la mise en œuvre d'un paquet d'activités dont les séances de sensibilisation sur les paramètres du RNU.

Le tableau suivant renseigne sur le niveau de réalisation de ces séances qui, en fin 2016 étaient en cours dans certaines localités.

Tableau 5: Les séances de sensibilisation sur le RNU

Région	Nb. de séances de sensibilisation		Taux de réalisation
	Prévues	Réalisées	
Dakar	417	541	130%
Diourbel	341	322	94% (en cours)
Fatick	371	305	82% (en cours)
Kaffrine	369	359	97% (en cours)
Kaolack	648	590	91% (en cours)
Kédougou	80	47	59% (en cours)
Kolda	391	166	42% (en cours)
Louga	128	128	100%
Matam	165	165	100%
St Louis	254	102	40% (en cours)
Sédhiou	266	86	32% (en cours)
Tamba	355	298	84% (en cours)
Thiès	361	177	49% (en cours)
Ziguinchor	432	442	102%
SÉNÉGAL	4324	3626	84% (en cours)

L'année 2016 a été, pour la DRNU, celle de la consolidation des performances du RNU. Le ciblage des ménages de la 4^{ème} génération a été réalisé à 98,22%. Le consensus se construit de plus en plus autour de la base des données du RNU, avec 11 projets et programmes qui y tirent des informations pour documenter leur intervention. Le SIG, non encore fonctionnel, devait faciliter ce partage.

Au regard de la planification, le niveau d'exécution des activités est satisfaisant mais il faut relever que l'enquête a connu un grand retard.

II.2.Objectif 2 : Consolider la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)

La DGPFPS est chargée de mettre en œuvre le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), qui est l'une des innovations majeures de l'actuel gouvernement.

Le PNBSF constitue une des déclinaisons opérationnelles de l'axe 2 « protection sociale, capital humain et développement durable » du Plan Sénégal Emergent. C'est un programme de transferts monétaires destinés aux ménages pauvres et vulnérables. Il a pour objectifs :

- ✓ l'interruption de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ;
- ✓ la prévention à court terme de la vulnérabilité aux chocs ;
- ✓ la contribution au développement du capital humain des enfants ;

- ✓ l'amélioration de la productivité des ménages ;
- ✓ la réduction des inégalités.

II.2.1. Situation des indicateurs du PNBSF

Tableau 6: Les indicateurs de performance du PNBSF

Indicateurs	Données de bases 2014	Cible et réalisation cumulées		
		2015	2016	
	Valeur	Réel	Cible	Réel
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF	99 980	197 751	300 000	298 381
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF payés	97 522	191 432	300 000	
% de ménages bénéficiaires ayant reçu 100 000 F	87,08%	44%	90%	92.5%
Volume financier transférés aux ménages bénéficiaires	11 749 425 000	25 622 600 000	55 622 600 000	52 471 675 000

L'enrôlement de la quatrième génération (100 000 ménages) permis d'avoir 298 381 ménages bénéficiaires au lieu des 300 000 prévus. Parmi ces bénéficiaires 277 150 ont eu à être payés. Sur les bénéficiaires payés, 92,5% ont reçu les 4 transferts à savoir les 100 000 CFA prévus par an.

Le paiement des bourses de l'année 2016 porte le volume financier global de 52 519 000 000, soit 94, 33% du montant prévu

II.2.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat

Pour atteindre cet objectif, la DGPFS a travaillé autour des neuf résultats suivants :

- ✓ les documents techniques du programme sont finalisés ;
- ✓ la communication du PNBSF est assurée ;
- ✓ les cartes yaakaar sont produites et distribuées aux bénéficiaires ;
- ✓ les activités préparatoires du paiement sont exécutées ;
- ✓ les bénéficiaires sont enregistrés dans la base de données du PNBSF ;
- ✓ les ménages sont accompagnés pour une meilleure appropriation du PNBSF ;
- ✓ la vérification des conditionnalités est effectuée ;
- ✓ le suivi évaluation du PNBSF est assuré ;
- ✓ les rencontres dans le cadre d'une consolidation du partenariat avec le PNBSF sont tenues.

II.2.2.1. Les documents techniques du programme sont finalisés

Pour ce résultat, il était prévu comme activités de :

- ✓ organiser deux retraites scientifiques sur le PNBSF ;
- ✓ réviser les manuels de gestion de procédures.

Une journée de réflexion prospective interne sur le PNBSF a été organisée. Les discussions ont porté sur les questions suivantes :

- ✓ les objectifs du PNBSF ;
- ✓ la couverture (nombre de bénéficiaires / cible) ;
- ✓ la sortie des ménages bénéficiaires du PNBSF (période, processus, mesures et dispositif d'accompagnement).

Pour la révision du manuel de gestion des procédures du PNBSF, la partie relative aux réclamations a été revue pour l'harmoniser avec celui du RNU.

Ainsi, un manuel de gestion du Système d'Information et de Réclamations (SIR) a été élaboré.

Le SIR permet aux parties prenantes de pouvoir interagir avec le PNBSF et la DGPSN afin de pouvoir faire des réclamations, des plaintes et des dénonciations.

Tableau 7: Les réclamations

Catégories de réclamations	Cas recensés		Satisfaction	
	nbre	% du total	nbre	%
Décès, invalidités et maladies	1 324	8,4%	1 318	99,5%
Attestations, cartes perdues ou non parvenues	3 742	23,7%	3 742	100,0%
Erreurs matérielles	10 023	63,6%	10 023	100,0%
Erreurs d'inclusion et doublons	322	2,0%	322	100,0%
Allocations remises aux non ayant droits	68	0,4%	66	97,1%
Ajout du nom de la gestionnaire	285	1,8%	245	86,0%
Total	15 764	100,0%	15 716	99,7%

Les réclamations recensées en 2016 portent prioritairement sur des erreurs matérielles (63,6%), des attestations ou cartes perdues ou non acheminées vers les bénéficiaires (23,7%) et des cas de décès, d'invalidités ou de maladie de l'allocataire (8,4%). Elles ont été presque toutes satisfaites.

II.2.2.2. La communication du PNBSF est assurée

Il s'agissait pour ce résultat de :

- ✓ Confectionner des produits promotionnels sur le PNBSF et des outils de communication et d'accompagnement ;

- ✓ Faire un reportage sur l'impact du PNBSF.

La réalisation de ces activités de communication ont permis :

- ✚ la création d'une identité visuelle distinctive (logotype) ;
- ✚ la confection de produits promotionnels sur le PNBSF et d'outils de communication et d'accompagnement (tee-shirt, kakemono, plaquettes, boîtes à images sur la santé et l'éducation) ;
- ✚ la création d'un numéro vert ;
- ✚ la diffusion de spots publicitaires (radio/télé) et l'organisation d'émissions radiophoniques/TV ;

II.2.2.3. Les cartes yaakaar sont produites et distribuées aux bénéficiaires

Les activités planifiées pour ce résultat sont :

- ✓ confectionner des cartes YAAKKAR ;
- ✓ convoquer les ménages pour la distribution des cartes ;
- ✓ effectuer des missions de suivi de distribution des cartes aux bénéficiaires.

L'objectif est de fournir à tous les bénéficiaires du PNBSF une carte Yaakaar qui atteste de leur enrôlement dans le programme. Dans le cadre du contrat avec La Poste, les cartes des bénéficiaires de la 3^{ème} génération ont été produites par cette dernière.

En fin 2016, elles n'ont pas été livrées. Ainsi, des attestations ont été remises aux bénéficiaires pour leur permettre de percevoir la BSF.

L'enrôlement des ménages de la 4^{ème} génération n'a démarré qu'en décembre 2016 et les activités de la première séance de sensibilisation sont en cours.

Compte tenu de la non-disponibilité des cartes, la distribution n'a pas pu démarrer.

II.2.2.4. Les activités préparatoires du paiement sont exécutées

Les activités planifiées portent sur :

- ✓ préparer le démarrage des activités du nouvel opérateur de paiement ;
- ✓ actualiser la convention avec la poste ;
- ✓ préparer et envoyer aux opérateurs les listes des nouveaux bénéficiaires de 2016 ;
- ✓ identifier les sites de postes mobiles ;
- ✓ réconcilier le paiement ;
- ✓ dérouler des activités de communication sur le paiement ;

- ✓ actualiser le SIG ;
- ✓ organiser une réunion de coordination sur le paiement à la fin de chaque trimestre ;
- ✓ organiser 4 missions conjointes avec l'opérateur chargé du transfert.

Un contrat a été signé avec Orange SN pour les paiements des bénéficiaires dans les départements de Mbour, Thiès, Medina Yoro Fouta, Dagana et Kolda.

La convention avec La POSTE a été actualisée en avril 2016 pour prendre en compte les bénéficiaires qui doivent être payés par le nouvel opérateur.

L'identification des sites de postes mobiles a été réalisée. Neuf (9) régions ont émis le souhait d'avoir des Postes mobiles avancées. Il s'agit de : Kaolack, Louga, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Fatick, Diourbel et Ziguinchor.

Les réunions de coordination ont été organisées selon les besoins et les difficultés rencontrés.

Le SIG du PNBSF est en phase finale de développement. Il comprend, entre autres, les modules suivants : réclamations, sensibilisation, paiement, suivi-conditionnalité.

Des missions conjointes ont été organisées à Dagana, Kolda et Thiès pour appuyer le démarrage des activités du paiement notamment dans la planification, la sensibilisation des autorités administratives. Il s'agissait également de s'enquérir du niveau d'avancement de la distribution des SIM et du paiement.

II.2.2.5. Les bénéficiaires sont enregistrés dans la base de données du PNBSF

Il s'agissait, pour ce résultat, de :

- ✓ Inscrire les bénéficiaires dans le PNBSF ;
- ✓ Collecter les informations additionnelles et faire les corrections nécessaires ;
- ✓ Saisir les données des ménages bénéficiaires dans le SIG.

Le scoring des ménages éligibles a été effectué en fin novembre 2016. L'inscription des ménages bénéficiaires a démarré durant la première semaine de décembre.

L'enregistrement implique que tous les ménages éligibles connaissent leurs responsabilités et leurs droits par rapport au programme. Il permet aux ménages de s'engager dans un contrat moral pour le respect des conditionnalités. En contrepartie, le PNBSF doit transférer les montants alloués.

Pour réduire les coûts opérationnels, plusieurs activités sont prévues au moment de l'Enregistrement : i) Vérification des informations dans le formulaire d'inscription ; ii) Signature du contrat moral ; iii) Déroulement de la première séance de sensibilisation sur les paramètres du PNBSF.

En fin 2016, la collecte des informations complémentaires était en cours. Elle se fait au cours des séances d'inscription des ménages bénéficiaires. Il s'agit de vérifier les informations existantes dans la base de données du Registre (localisation des ménages, les nom, prénom, pseudo, âge, carte d'identité et téléphone de l'allocataire, nom, prénom, pseudonymes, âge, carte d'identité et téléphone du suppléant, nom, prénom, pseudonymes, âge, école et niveau de classe).

La vérification est réalisée par les opérateurs d'accompagnement, en relation avec les coordinateurs régionaux, la division des opérations et les comités communaux.

Les données des ménages ne sont pas encore saisies dans le SIG, car celui-ci est en phase de finalisation.

II.2.2.6. Les ménages sont accompagnés pour une meilleure appropriation du PNBSF

Les trois activités prévues sont:

- ✓ organiser deux ateliers de conception et de validation des plans de formation et production des outils (animateurs et ménages) ;
- ✓ mettre en œuvre le plan d'accompagnement ;
- ✓ établir des protocoles de partenariat avec les institutions de formation ;
- ✓ organiser des stages d'étudiants auprès du PNBSF ;
- ✓ organiser deux recherches action sur différents thématiques (santé, éducation, état civil, promotion de l'auto emploi etc.).

Des ateliers de conception et de validation des plans de formation ont été réalisés pour permettre l'appropriation du PNBSF par les ménages.

Jusqu'en fin 2016, les sensibilisations ont porté sur les paramètres du PNBSF (objectifs du PNBSF ; éligibilité ; paiement ; conditionnalité ; réclamations ; accompagnement) et la santé/nutrition (hygiène, conservation et potabilisation de l'eau, lavage des mains, respect des CPN4 des femmes enceintes, alimentation/nutrition enfants de 0 à 5 ans, enrôlement dans la CMU, prévention des maladies à soins coûteux pour les personnes du 3^{ème} âge).

Par ailleurs, des ateliers de renforcement des capacités des comités sont envisagés en 2017.

L'objectif est d'avoir des comités locaux et régionaux qui maîtrisent le programme et comprennent leur rôle dans le PNBSF. Cette activité sera sous le pilotage technique de la division des opérations avec une forte participation des Antennes régionales, des opérateurs d'accompagnement, du Directeur Administratif (DAF), des Autorités Administratives et comités communaux, ainsi que des comités de village/quartier.

Pour rappel, le plan d'accompagnement a été élaboré en 2015. Il a pour objectif d'inciter les ménages à adopter les bonnes pratiques et à investir dans le capital humain de leurs membres. Pour l'année 2016, les statistiques relatives aux séances de sensibilisation s'établissent comme suit :

Tableau 8: Le suivi des séances de sensibilisation

Région	Séances de sensibilisations			
	Nbre de séances prévues	Nbre de séances réalisées	Taux de réalisation	Nbre de personnes touchées
Dakar	53	53	100%	5241
Diourbel	40	40	100%	5201
Fatick	40	40	100%	4454
Louga	55	61	111%	6505
Matam	26	26	100%	1575
Kaolack	41	41	100%	1835
Kaffrine	32	32	100%	9856
Kolda	40	40	100%	6847
Kédougou	19	19	100%	1368
Saint Louis	37	37	100%	5946
Sédhiou	43	43	100%	6705
Tamba	46	46	100%	3202
Thiès	49	49	100%	2857
Ziguinchor	30	30	100%	2667
Total	551	557	101%	64259

L'Établissement des protocoles de partenariat avec les institutions de formation (ENEA/ENTSS/ENDSS...) et l'organisation de stages d'étudiants auprès du PNBSF n'étaient plus nécessaires. Cette activité n'a pas été faite à cause du recrutement des opérateurs sociaux (avec relais et superviseurs) chargé de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Les activités de recherche-action ont concerné l'évaluation prospective et l'évaluation du processus du PNBSF.

L'évaluation prospective a eu à ressortir les principaux impacts du PNBSF sur les moyens de subsistance des ménages ruraux. Particulièrement, l'étude a questionné les impacts du PNBSF sur (i) l'économie productive des ménages bénéficiaires; (ii) les rapports socio-économiques

des ménages, y compris la collaboration économique, le partage des risques, les réseaux sociaux et la conséquente résilience; (iii) les effets de la conception et de la mise en œuvre du programme sur les opportunités productives, y compris la participation dans les chaînes de valeur ; (iv) le rapport avec d' autres projets d' appui en agriculture et moyens de subsistance.

L'évaluation du processus a consisté en un diagnostic institutionnel et opérationnel du PNBSF. Elle a utilisé principalement à un SWOT (Strength, Weakness, Opportinuties, Threats) pour aboutir à des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre du PNBSF. Elle a été menée pendant le dernier trimestre de 2016 dans les régions de Kaffrine, Thiès et Dakar. La version finale sera disponible en janvier 2017 suite aux corrections du draft par la DGPSN. La restitution est prévue en février 2017.

II.2.2.7. La vérification des conditionnalités est effectuée

Pour ce résultat, il s'agissait de :

- ✓ mettre en place et stabiliser le SIG pour la phase pilote de suivi de la conditionnalité « éducation » dans le département de Guinguinéo. En effet, le SIG n'étant pas en place, le SIG du Ministère de l'Education nationale a servi pour le suivi de la conditionnalité ;
- ✓ suivre la présence et les performances des enfants des ménages bénéficiaires dans le département de Guinguinéo ;
- ✓ sensibiliser les ménages ne respectant pas la conditionnalité dans la zone pilote.

L'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) est en train de finaliser le SIG du PNBSF. Le SIG prendra en compte, entre autres, le module suivi de la conditionnalité éducation dans le département de Guinguinéo.

Pour rappel, le suivi de la conditionnalité « éducation » vise à vérifier l'inscription et le maintien des enfants des ménages bénéficiaires du PNBSF à l'école.

La conditionnalité « éducation » a été suivie dans le département de Guinguinéo et a conduit aux résultats contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 9: Le suivi de la conditionnalité « éducation »

Catégories	Nombre
------------	--------

Ménages cibles pour les 3 générations	3500
Enfants dont l'absence a été suivie dans les écoles reconnues par le MEN	3493
Ménages dont les enfants ont eu un taux d'absence supérieur à 20%	78
Ménages dont les enfants ne fréquentent pas l'école	85
Ménages dont les enfants fréquentent l'école arabe ou coranique	69

Source : Rapport final suivi conditionnalité « éducation »

A Guinguiné, 3500 ménages ont été recensés comme bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale pour les générations 1, 2 et 3.

Au sein de ces 3500 ménages, 3493 enfants ont été identifiés et suivis. Parmi ces ménages, 85 n'ont pas inscrit leurs enfants à l'école et 78 ont des enfants ayant un taux d'absence supérieur à 20%, soit un total de 163 ménages qui n'ont donc pas respecté la conditionnalité « éducation ».

La sensibilisation pour le changement de comportement des ménages n'ayant pas respecté la conditionnalité dans la zone pilote n'a pas commencé.

II.2.2.7. Le suivi évaluation du PNBSF est assuré

Les activités programmées pour ce résultat sont :

- ✓ définir les indicateurs de suivi (cadre logique) et élaborer le manuel de suivi-évaluation;
- ✓ organiser 4 rencontres (par aire géographique) bilan de la campagne de transfert ;
- ✓ organiser des missions de suivi de terrain auprès des ménages axées sur la vérification des paiements ;
- ✓ organiser 2 rencontres internes d'évaluation de toutes les opérations de mise en œuvre du programme ;
- ✓ organiser des réunions de suivi mensuel avec les acteurs au niveau opérationnel ;
- ✓ organiser des réunions trimestrielles d'évaluation des opérations du programme au niveau national.

Le suivi-évaluation du PNBSF revêt une grande importance dans la mesure où il vise à favoriser l'atteinte des objectifs dans les délais prévus et avec le budget prévu. Les indicateurs de suivi du PNBSF sont déjà définis et le cadre logique disponible.

Des rencontres de bilan de la campagne de transfert ont été organisées en fonction des difficultés rencontrées dans les régions de Dakar et Thiès, où le processus du scoring n'était pas bien compris.

Pour les missions de suivi de terrain sur le paiement, un système de contrôle inopiné a été instauré et s'est fait par trimestre. Il permet d'avoir en une journée des informations essentielles

sur le processus de paiement. Il a permis de connaître les acquis du paiement, les difficultés et de formuler des solutions. Il est constitué d'un outil pour l'observation directe. Il permet aussi des entretiens avec les acteurs clés impliqués dans le paiement.

En vue de la production de leur rapport mensuel, les coordonnateurs régionaux ont organisé chaque mois des réunions de suivi avec les acteurs au niveau opérationnel.

L'organisation de réunions trimestrielles d'évaluation des opérations du programme au niveau national ont été organisées au besoin et selon les difficultés rencontrées.

II.2.2.7. Les rencontres dans le cadre d'une consolidation du partenariat avec le PNBSF sont tenues

Pour développer une plus grande synergie entre la DGPSN et ses partenaires, l'organisation des tables rondes des partenaires a été planifiée en 2016 pour toutes les régions.

La réalisation de ce résultat n'a pas pu être effective. Toutefois, les termes de référence ont été élaborés pour dérouler l'activité en 2017.

Le tableau ci-après présente l'état des partenariats

Tableau 10: Le suivi du partenariat

Partenaires	Etat	Objet	Zone d'intervention	Observations
PADAER	signé le 11 aout 2015	Appui aux bénéficiaires du PNBSF par : <ul style="list-style-type: none"> - inclusion socio-économique ; - renforcement de capacités ; - développement d'activités agricoles 	MATAM, KEDOUGOU, TAMBACOUNDA ET KOLDA	Démarrage pilote dans les communes de Dilacoto, Bandafassi et Médina Gounass A terme la moitié des bénéficiaires des 4 régions seront appuyés
USAID YADJENDE	signé le 24 mai 2015	Appui aux bénéficiaires du PNBSF par : <ul style="list-style-type: none"> - inclusion socio-économique ; - renforcement de capacités ; - développement d'activités pour la nutrition (agriculture élevage) 	MATAM, KEDOUGOU, TAMBACOUNDA ET KOLDA	Démarrage dans la région de Matam (test avec 300 ménages) Elaboration d'un projet avec les collectivités locales et le secteur privé pour favoriser la résilience de bénéficiaires
HKI	signé le 13	Appui aux bénéficiaires du PNBS F par :	GUEDEAWAYE	166 ménages appuyés sur un total de 400 ménages à enrôler d'ici 2016

Partenaires	Etat	Objet	Zone d'intervention	Observations
	mars	<ul style="list-style-type: none"> - le changement de comportements et l'adoption de bonnes pratiques sanitaires et nutritionnelles - le développement d'activités de micro-jardinage et de d'aviculture urbaine 		
PASA LOUMAKAF	signé le 03 mars 2016 à Louga	Appui des bénéficiaires du PNBSF par la mise en place d'actifs productifs liés à l'élevage adaptatif et au maraîchage	MATAM, KAFFRINE, LOUGA,	Plan d'action élaboré pour doter les bénéficiaires de de BSF et du RNU (9 bergeries, 15 poulaillers, et 3 chariots de commercialisation de lait et formation à l'agriculture familiale)
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le sahel (p2rs)	signé en novembre 2016	Appui au développement d'activités de production agricole et d'activités de renforcement de capacités et d'appui à la résilience	FATICK, TAMBACOUNDA, ZIGUINCHOR, KEDOUGOU ET KOLDA	Plan d'action élaboré
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural (MAER)	signé le 16 octobre 2015	Utilisation du RNU par MAER pour l'attribution d'intrants et d'équipements agricoles aux bénéficiaires	national	la signature du protocole permet à la DGPSN de travailler directement avec les projets/ programmes et les directions du MAER
PAFA	en cours de négociation	Appui aux bénéficiaires du PNBSF par : <ul style="list-style-type: none"> - inclusion socio-économique ; - renforcement de capacités ; - développement d'activités agricoles - mise en marché des produits 	KAOLACK, KAFFRINE, LOUGA, THIES ET DIOURBEL	convention élaborée et approuvée date de signature à fixer
UN HABITAT	en cours de négociation	Développement d'un projet pilote d'habitat social en faveur des bénéficiaires du RNU et du PNBSF	National	Lettre d'entente à élaborer avec ONU habitat

Partenaires	Etat	Objet	Zone d'intervention	Observations
PAM	en cours de négociation	Approche intégrée de mise en œuvre d'un projet de protection sociale (PNBSF, sécurité alimentaire et nutritionnelle)	National	Projet pilote et protocole d'accord à élaborer par le PAM
OXFAM	signé le 03 février 2016	Appuyer les ménages ruraux bénéficiant des filets sociaux publics à adopter des stratégies de réduction des risques et des pratiques agricoles durables et innovantes permettant l'augmentation et la stabilisation de leur production agricole	Kolda et Kédougou	1000 ménages du RNU bénéficiaires
FAO	signé le 06 février 2016	Appui à la DGPSN pour le renforcement de capacités dans le secteur de la protection sociale	National	Financement d'un projet de protection sociale : « Promouvoir la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel » d'un montant de 471 000 dollars EU

Le PNBSF devait enrôler 300 000 ménages comme bénéficiaires de la BSF. A cela s'ajoute l'opérationnalisation de l'accompagnement pour le changement de comportement et la consolidation du partenariat pour l'autonomisation des ménages. A l'heure du bilan, 298 381 sont bénéficiaires, soit un taux de réalisation de 99,46%. Les 3132 séances de sensibilisation (sur les paramètres du PNBSF, la scolarisation des enfants, la santé et l'enregistrement à l'état civil) ont mobilisé 98 356 ménages bénéficiaires. Du côté des activités, elles ont connu un bon niveau d'exécution même si l'enrôlement de la quatrième génération ne s'est fait qu'au trimestre 4.

II.3.Objectif 3 : Les populations sinistrées ou déshéritées bénéficient d'aides et de secours

La gestion de l'année 2016 a été marquée par les activités d'assistance aux populations sinistrées dans les régions de Kaffrine, de Louga et de Diourbel. Ces dernières sont victimes d'incendies qui ont ravagé une partie des habitations et emportés des réserves de vivres et du bétail, mais aussi du matériel agricole. L'année a été caractérisée par les effets des pluies diluviennes et de la forte houle qui ont dévasté des quartiers dans les régions de Matam et de Saint Louis.

De plus, des malades en traitement ont sollicité le fonds pour une prise en charge médicale dans les structures hospitalières. S’y ajoute le flux continu et importants de demandes pour les dépenses familiales relatives à la nourriture, aux frais de scolarité et de paiement de loyer.

II.3.1. Situation des indicateurs du FSN

Tableau 11: Les indicateurs de performance du FSN

Indicateurs	Réalisation 2016
Nombre de ménages touchés par les appuis pendant les fêtes religieuses	2200
Volume monétaire des appuis pour les fêtes religieuses	24 563 441
Nombre de sinistrés bénéficiant d'un appui	153
Volume monétaire des secours aux sinistrés	75 263 434
Nombre de personnes bénéficiant d'un appui médical (y compris la prise en charge)	109
Volume monétaire des Prises en charge de frais médicaux	35 472 552
Nombre de démunis bénéficiant d'un appui financier	388
Volume monétaire de l'appui aux démunis	69 045 000
Taux de satisfaction des demandes d'aides	33,5%

La prise en compte des indicateurs, comme expliqué dans la méthodologie d’élaboration du rapport, a été faite après l’élaboration du PTA. Ainsi, des cibles n’étaient pas fixées pour ces indicateurs. La seule mesure de référence permettant d’apprécier globalement les secours et aide est le taux de satisfaction des demandes qui est de 33,55%. Les autres indicateurs sont une déclinaison des types de services pourvus par le FSN pour la satisfaction de ces demandes.

II.3.2. Le niveau d’exécution des activités par résultat

Dans le cadre des aides aux populations sinistrées ou déshéritées, la DGPSN, à travers le FSN, a fait d’importants efforts pour l’atteinte des résultats suivants :

- ✓ un dispositif fonctionnel de distribution d'appui ou d'aides d'urgence est mis en place ;
- ✓ les demandes d'aide et de secours éligibles sont satisfaites ;
- ✓ la distribution des appuis aux fêtes religieuses a été réalisé ;
- ✓ le cadre d'intervention de l'accompagnement est défini ;
- ✓ le programme d'AGR est élaboré et partagé avec les autorités administratives locales et les comités de ciblage ;
- ✓ les compétences des bénéficiaires, nécessaires à la gestion durable des dotations, sont renforcées ;
- ✓ Les bénéficiaires ont reçu leurs dotations ;

- ✓ le suivi évaluation du programme est fonctionnel.

II.3.2.1. Un dispositif fonctionnel de distribution d'appui ou d'aides d'urgence est mis en place

Pour ce résultat, les trois(03) activités prévues ont été réalisées ; il s'agit de :

- ✓ Mettre à jour le répertoire des demandes ;
- ✓ Accomplir les missions d'intervention éventuelles ;
- ✓ Constituer les stocks de denrées alimentaires, de matériels et des matériaux destinés aux interventions d'urgence.

Pour y parvenir un registre électronique numérotant les demandes, les spécifiant par objet et précisant leurs dates d'arrivée est tenu. Il en est ainsi des missions de terrain effectuées. Cela a permis de relever les lieux d'intervention, le nombre de ménages secourus et la nature de l'aide apportée.

La constitution de stocks procède de l'exécution du plan de passation des marchés de l'année en cours. Ces différentes opérations ont abouti aux données du tableau ci-dessous.

Tableau 12: Le stock constitué

Stocks		Nombre	Valeur monétaire CFA
Literie	Matelas	843	24 494 000
	Nattes	355	5 325 000
	Couvertures et draps de lit	1059	8 439 000
Denrées alimentaire	Huile	640	640 000
	Sucre	1370	1 027 500
Total		4267	39 925 500

Pour 4 267 unités diverses de produits destinées à l'appui des personnes sinistrées, un montant de 39 925 500 CFA a été mobilisé.

II.3.2.2. les demandes d'aide et de secours sont satisfaites

Pour ce résultat, les activités programmées sont :

- ✓ étudier les dossiers de demande d'aide ;
- ✓ distribuer les aides et secours.

Les demandes d'aides et de secours réceptionnées et étudiées en 2016 se chiffrent à 3239, soit une hausse de 49,5% par rapport à 2015. Toutefois, leur satisfaction (un taux de 33,5%) n'a été faite que dans la limite des ressources disponibles. A cet effet, les régions de Louga, Diourbel,

Saint-Louis, Matam et Kaffrine, dont une partie des populations devait faire face aux conséquences de graves catastrophes, ont bénéficié de secours et d'appuis en nature et en espèces. C'est à travers des missions de terrain que leur ont apporté des denrées alimentaires, de la literie et des apports en numéraire.

En outre, des prises en charge de frais médicaux pour les cas de maladies à soins coûteux ont été satisfaites grâce à : i).la convention signée entre le FSN et l'Hôpital Général de Grand Yoff ; ii).l'allocation d'appuis financiers à des malades ou le paiement direct à la trésorerie de certaines structures hospitalières.

❖ *Les populations sinistrées ont bénéficié d'une assistance*

La distribution des secours, pour atténuer les conséquences des sinistres sur les populations affectées par les catastrophes, a régulièrement eu lieu dans les régions en présence du Délégué Général et des autorités administratives locales. L'assistance aux sinistrés s'est faite à travers les demandes reçues, mais aussi par rapport aux réponses d'urgence. Le tableau ci-dessus synthétise les interventions en matière de secours aux sinistrés.

Tableau 13: Les secours aux sinistrés

Régions	Nbre de ménages	Matelas	Nattes	Couvert. et draps	Sucre	Huile	Appuis financiers
Diourbel	44	7 202 000	1 740 000	1 990 000	187 000	300 000	5 300 000
Louga	96	4 931 500	1 176 000	4 094 300	-	-	10 000 000
Dakar	04	386 000	60 000	123 000	52 000	50 000	200 000
Fatick	01	79 000	4 500	10 000	35 000	10 000	-
Matam	33	1 320 000	138 000	330 000	314 000	-	4 800 000
Kaffrine	25	1 000 000	105 000	250 000	-	-	10 000 000
Saint-Louis	95	6 116 000	1 030 000	306 000	772 500	350 000	10 500 000
Total	153	21 034 500	4 254 100	7 103 335	1 361 499	710 000	40 800 000
TOTAL GENERAL		75 263 434					

Au cours de l'année, **153** ménages ont été secourus à travers sept régions. Cette assistance est constituée à 54,2% d'appuis financiers en plus de la literie et des denrées alimentaires distribuées à cet effet.

❖ Des ménages démunis sont appuyés

Parmi les ménages démunis ayant sollicité une aide, 33,2% (388/1168) ont été appuyés. Ils ont bénéficié d'une enveloppe monétaire globale de 69.045.000 CFA.

Par ailleurs, la distribution par le FSN de plus de 110 tonnes¹ de viande, d'une valeur de 278.070.000 FCFA, porte le montant de l'appui aux ménages démunis à 347.115.000 F.

❖ Des malades ont bénéficié de prise en charge médicale

Des malades ont pu être pris en charge grâce aux conventions signées entre le FSN et des structures de santé, l'allocation d'appuis financiers à des malades ou le paiement direct à la trésorerie de certaines structures hospitalières. En somme, 109 malades ont eu à bénéficier d'une prise en charge pour un montant global de 35.472.552 FCFA.

❖ la distribution des appuis aux fêtes religieuses a été réalisé

Comme le précédent, ce dernier résultat a été réalisé. Il a porté sur la distribution de :

- ✓ sucre et de lait durant le ramadan ;
- ✓ bétail durant les fêtes de tabaski et de tamkharit.

Les valeurs monétaires du sucre et du lait offerts s'élèvent respectivement à 10.100.000 FCFA et 25.463.441 FCFA et donnent un montant global de 35.563.441 FCFA.

A l'occasion de la Tabaski et de la Tamkharit, 5.959 personnes ont reçu, soit un appui financier, soit un bélier, soit un bœuf. Cet appui correspond au montant de 160.000.000 FCFA pour la Tabaski et 50.000.000 CFA pour la Tamkharit ; ce qui donne un cumul de 210.000.000 FCFA.

II.3.2.3. le cadre d'intervention de l'accompagnement est défini

Les activités destinées à la réalisation de ce résultat ont toutes été menées et ont permis l'élaboration du programme d'AGR. Il s'agit de :

- ✓ déterminer les types d'activités, les acteurs et population cible ;
- ✓ déterminer les zones d'intervention pour les AGR ;
- ✓ élaborer la cartographie des interventions.

Dans cette perspective, toutes les divisions ont été mises à contribution pour déterminer, sur la base de l'importance du taux de pauvreté et des opportunités d'investissement liées aux

¹ Un don du Royaume d'Arabie Saoudite à l'Etat du Sénégal

écosystèmes, différents projets d'AGR pour aider à l'autonomisation des bénéficiaires de bourse de sécurité familiale.

II.3.2.4. Le programme d'AGR est élaboré et partagé avec les autorités administratives locales et les comités de ciblage

Concernant ce résultat, les activités programmées sont :

- ✓ élaborer le programme d'accompagnement ;
- ✓ valider le programme d'accompagnement ;
- ✓ partager le programme avec les autorités administratives locales et les comités locaux de ciblage.

Si l'élaboration du programme d'accompagnement a été menée, comme indiqué précédemment, les deux autres n'ont pas été exécutées.

L'arrêt de l'exécution des activités de ce résultat résulte du constat de l'indisponibilité de ressources budgétaires pour le financement des AGR.

II.3.2.5. Les compétences des bénéficiaires nécessaires à la gestion durable des dotations sont renforcées

Le PTA se proposait dans cette perspective de :

- ✓ cibler les bénéficiaires ;
- ✓ faire des études diagnostiques pour l'identification des besoins en formation des bénéficiaires ;
- ✓ renforcer les capacités des bénéficiaires.

Pour défaut d'une ligne de crédit affectée aux AGR, ces activités n'ont pas été réalisées.

II.3.2.6. Les bénéficiaires ont reçu leurs dotations

La seule activité prévue dans le cadre de ce résultat qui consistait à *mettre les appuis à la disposition des bénéficiaires* n'a pas été effectuée pour motif de manque de fonds.

II.3.2.7. Le suivi – évaluation du programme est fonctionnel

Devant l'absence d'activités de terrain relatives aux AGR, aucune activité de suivi- évaluation du programme d'accompagnement n'a pu être menée, rendant ainsi impossible la réalisation du résultat.

Dans l'ensemble, au regard du volume d'aide mis à la disposition des populations indigentes, des résultats probants ont été atteints. Il s'agit de l'appui apporté aux familles sinistrées et aux

malades en instance de traitement, de l'assistance aux démunis à l'occasion des fêtes de la Tabaski et de la Tamkharit et de l'aide pour les dépenses liées à la prise en charge des familles. Toutes ces formes d'assistances sont estimées en termes de volume monétaire à 592 587 552 F.

Toutefois, le développement d'AGR qui est une des missions du FSN n'est pas encore une réalité au niveau de cette structure. En conséquence, il faudrait mettre à contribution la division prévue à cet effet pour faire jouer pleinement à cette administration son rôle.

Au total, malgré ses ressources limitées, le FSN a réalisé la plupart des activités planifiées.

II.4.Objectif 4 : La contribution à la politique de sécurité alimentaire est assurée

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire gère le stock national de sécurité alimentaire et assure le suivi de l'évolution des prix du marché agricole par la diffusion de bulletins mensuels d'informations.

Dans le cadre de la coopération internationale, le CSA est l'interface entre le Gouvernement du Sénégal et les autres pays ou organismes donateurs dans la détermination, la réception, le stockage et la distribution gratuite et/ou la vente des aides alimentaires reçues.

II.4.1. Situation des indicateurs du CSA

Tableau 14: Les indicateurs de performance du CSA

Indicateurs	Données de bases 2014	Cible et réalisation		
		2015	2016	
	Valeur	Réel	Cible	Réel
Nombre de marchés analysés	54	54	54	54
Nombre de bulletins publiés	12	12	12	12
Volume du stock de sécurité alimentaire réalisé par rapport aux événements couverts	10000	4000	10 868	15428
Nombre d'événements couverts	780	780	780	780
Nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire assistés ²	170 670	289 987	140 734	205 700
Volume de vivres distribués aux personnes en situation d'insécurité alimentaire	2.800	17.749	10.555	-

La contribution du CSA à la sécurité alimentaire à travers sa mission de veille et d'assistance des populations en situation d'insécurité alimentaire est perçue en termes de performance sur la base des indicateurs ci-dessus mentionnés. Pour cette année, comme pour les précédentes, le

² On considère qu'un ménage moyen (urbain et ou rural) compte 10 individus et qu'un individu consomme 185 kg de céréales par an

CSA a collecté l'information sur les 54 marchés et publié les 12 bulletins mensuels sur les prix du *souna*, du *sorgho*, du *maïs* du *riz local et indien* et des *produits horticoles*.

Le stock réalisé, qui est de **15 428** tonnes, a dépassé les attentes de **10 868** tonnes. Ce stock a permis d'assister **205 700** ménages en situation d'insécurité alimentaire. Toutefois, le volume de vivres distribués n'est pas encore disponible.

II.4.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat

Les résultats visés pour cet objectif sont :

- ✓ la surveillance des marchés céréaliers est assurée ;
- ✓ les populations en situation d'insécurité alimentaire sont assistées ;
- ✓ le partenariat et la coopération entre pays ou organismes est consolidé.

II.4.2.1. La surveillance des marchés céréaliers est assurée

Pour ce résultat, trois activités ont été programmées ; il s'agit notamment de:

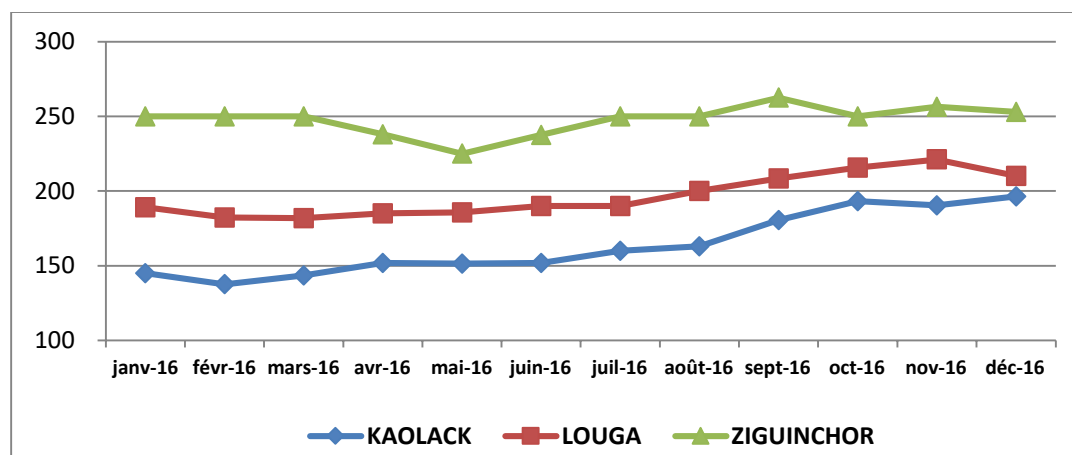
- ✓ collecter de façon hebdomadaire les prix ;
- ✓ analyser et diffuser les données ;
- ✓ éditer et publier le bulletin SIM.

La collecte des données sur les prix pratiqués dans les 54 marchés les plus importants du territoire national sénégalais s'est effectuée chaque semaine pendant l'année 2016 dans les 14 inspections régionales du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Ces données ont été transmises à la Cellule Etudes et Informations pour traitement, analyse et publication.

Le CSA, en tant que membre actif des instances œuvrant dans la sécurité alimentaire au niveau national, régional et sous régional (GTP, RESIMAO, Cadre harmonisé etc.), a participé aux cadres de collaboration et de partage permettant une analyse efficiente des données et recommandations recueillies.

Figure 1 : l'évolution du prix de détail du mil par région

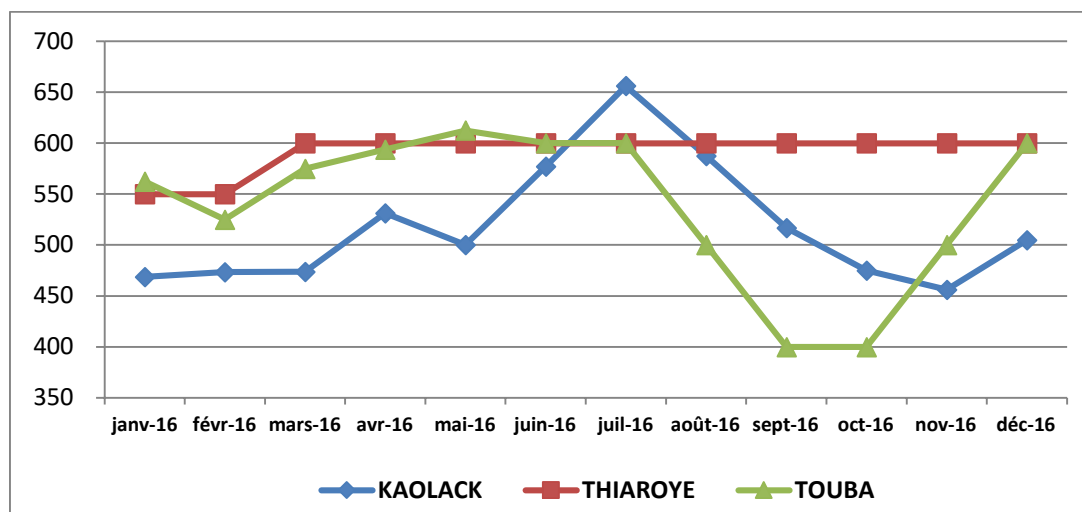


Ce graphique indique l'évolution du prix du mil dans trois zones distinctes : grandes productions (Kaolack), grande consommation (Louga) et moyenne consommation (Ziguinchor).

L'allure des courbes révèle que :

- Les prix les plus bas sont collectés dans les marchés de Kaolack. Ils ont oscillé dans la fourchette « **138 – 196** » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de **161 F CFA/kg**. En effet, la région est la principale source d'approvisionnement des marchés des autres régions du pays.
- Les prix pratiqués dans les marchés de la région de Louga sont compris entre un minimum de **182 F CFA** et un maximum de **221 F CFA**, soit un prix moyen annuel de **195 F CFA/kg**. Cette région qui enregistre de faibles productions céréalières est considérée comme une zone de grande consommation. Les céréales sèches commercialisées dans cette région, notamment le mil, proviennent majoritairement du marché de Touba et de ceux des régions de Kaffrine et de Kaolack, grâce aux transferts opérés par les commerçants grossistes établis dans ces marchés.
- Les prix par kilogramme collectés dans les marchés de la région de Ziguinchor sont parmi les plus élevés du pays. Ils sont compris entre **225 F CFA** et **263 F CFA**, soit une moyenne annuelle de **247 F CFA/kg**. Ce niveau élevé s'explique par l'éloignement de la région qui engendre des coûts supplémentaires (transports, taxes, etc.) qui renchérissent les prix. Il est important, également de souligner que la principale céréale cultivée et consommée dans cette région est le riz.

Figure 2 : l'évolution du prix de détail de l'arachide décortiquée par marché



Ce graphique montre l'évolution du prix par kilogramme de l'arachide décortiquée dans trois marchés de groupement.

L'analyse mensuelle des prix de cet oléagineux révèle qu'ils ont oscillé dans les fourchettes suivantes de « 456 – 656 » F CFA (Kaolack), « 550 – 600 » F CFA (Thiaroye) et « 400 – 613 » F CFA (Touba), soit des moyennes annuelles de 520 F CFA, 591 F CFA, 534 F CFA, respectivement.

L'évolution du prix de cet oléagineux a connu les variations selon les périodes.

- **Janvier - Juillet 2016** : le prix de l'oléagineux est plus élevé dans deux marchés (Thiaroye, Touba).
- **Août - Octobre 2016** : les prix pratiqués dans les marchés de Kaolack et de Touba ont accusé des baisses progressives, tandis qu'au niveau du marché de Thiaroye, le prix se stabilise. Cette tendance baissière est tributaire de l'abondance des stocks.
- **Novembre – Décembre 2016** : les prix reprennent leur ascension saisonnière. En effet, durant cette période, les stocks de l'arachide décortiquée sont faibles à nuls et il est observé l'arrivée sur les marchés ruraux de collecte de l'arachide à coque.

II.4.2.2. La population en situation d'insécurité alimentaire est assistée

L'assistance alimentaire est un mécanisme d'intervention rapide et ponctuel utilisé dans un contexte précis. L'assistance a été effectuée à travers :

- ✓ l'acquisition de stocks au niveau de la vallée ;

- ✓ le stockage au niveau des magasins ;
- ✓ la gestion de la qualité ;
- ✓ l'élaboration des plannings et ordre administratif de logistiques (OAL) ;
- ✓ la distribution des stocks aux différents bénéficiaires.
- ✓ l'élaboration de rapports d'évaluation de missions (compte rendu et résultats d'exécution).

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers les orientations du gouvernement du Sénégal a un rôle prépondérant d'assistance des populations en situation d'insécurité alimentaire en collaboration avec les autres acteurs œuvrant dans le domaine.

Le stock ou le fonds de sécurité alimentaire permet d'assister les populations en situation d'insécurité alimentaire structurelle ou conjoncturelle. Le CSA engage à cet effet des procédures d'acquisition (prospection et achat au niveau des producteurs de la vallée ou des commerçants, manutention, transport stockage et nivellement) de denrées destinées aux populations et à la couverture des événements majeurs.

Dans le cadre de l'assistance au monde rural, l'Etat réagit suite à une étude des zones ciblées avec les PTF en mettant en œuvre un plan de réponse aux chocs subis par les populations

Au cours de l'année 2016, le CSA a réalisé un stock d'une quantité de quinze mille quatre cent vingt-huit (15.428) tonnes de riz. Les achats se font avec le budget de l'Etat ou autre programme (AMR) au niveau de la vallée ou des commerçants de la place.

Tableau 15: La situation des stocks du 01/01/2016 au 31/12/2016

<i>Région</i>	<i>Report au 01/01/2016</i>	<i>Quantité mise en stock (en tonnes)</i>	<i>Quantité distribuée (en tonnes)</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Nombre de bénéficiaire</i>
<i>Dakar</i>	61,5	871,5	739,55	131,95	
<i>Diourbel</i>	0,2	2487,15	2452,4	34,75	<i>Magal : 7.000</i>
<i>Fatick</i>	0,85	601,85	560,15	41,7	
<i>Kaffrine</i>	28,7	408,7	383,9	24,8	
<i>Kaolack</i>	0,4	812,1	744,15	67,95	
<i>Kédougou</i>	16	76	50,5	25,5	
<i>Kolda</i>	22,55	582,55	582,55	0	
<i>Louga</i>	0	1090	1067,45	22,55	
<i>Matam</i>	8,95	253,8	221,8	32	
<i>Saint Louis</i>	17,6	468,6	412,15	56,45	

Sédhiou	0	613,7	609,6	4,1	
Tambacounda	13,05	203,05	169,9	33,15	
Thiès	40,25	2220,15	2137,55	82,6	Gamou : 1.677
Ziguinchor	85	438,45	423,4	15,05	
TOTAL	295,05	11127,6	10555,05	572,55	

Dans le cadre de ses interventions pour la sécurisation alimentaire des populations, le CSA a disposé de 11 127 tonnes de riz. Les interventions effectuées en 2016 ont mobilisé 10 555, 05 tonnes. S'agissant des bénéficiaires, seules la situation du Magal et du Gamou est disponible. Ces deux événements ont permis d'assister respectivement 7 000 et 1 677 ménages.

III.4.2.3. Le partenariat et la coopération entre pays ou organismes consolidé

Dans le cadre de la coopération internationale, le CSA est l'interface entre le gouvernement du Sénégal et les autres pays ou organismes donateurs dans la détermination, la réception, le stockage et la distribution gratuite et/ou la vente des aides alimentaires reçues.

Le renforcement de la coopération avec les pays amis s'est fait à travers :

- la planification des besoins en aide alimentaire ;
- la formulation des requêtes ;
- le suivi et la mise en œuvre des accords de partenariat existants entre l'Etat et : i. le PAM (Révision et suivi du protocole), ii. l'UE (élaboration du manuel de procédures), iii. la République d'Arabie saoudite (Procédures de réception du don de dattes), iv. le gouvernement du Japon (cérémonie de réception du don et procédures de vente du KR, réunions d'évaluation avec la JICA et l'ambassade du Japon, procédures de signature de l'accord de don pour le KR1 2015.), vi. l'INPS (acquisition de matériel informatique et de véhicules), vii. la BID (suivi de la convention de financement).

✓ L'aide alimentaire du royaume d'Arabie Saoudite est distribuée

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite octroie chaque année au Sénégal une cargaison de 100 tonnes de dattes pour les besoins du ramadan. Ce don fait l'objet d'une distribution aux différentes familles religieuses et aux populations.

A cet effet, une cérémonie de réception de ce don a été organisée en présence de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite, de Madame le Délégué Général à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale et de tous ses collaborateurs au Cercle Mess de la RADE le 27 mai 2016.

Tableau 16: La distribution des dattes reçues de l'Arabie Saoudite

Région	Quantité distribuée (en tonnes)	% de la quantité de dattes distribuées
Dakar	52,66	52,52
Diourbel	6,6	6,58
Fatick	3,4	3,39
Kaffrine	2,4	2,39
Kaolack	3,8	3,79
Kédougou	0,7	0,7
Kolda	2	1,99
Louga	4,8	4,79
Matam	4,2	4,19
Saint Louis	3,6	3,59
Sédhiou	1,5	1,5
Tambacounda	4,3	4,29
Thiès	7,6	7,58
Ziguinchor	2,7	2,69
TOTAL	100,26	100

La quantité de dattes distribuées est composée de celle réceptionnée cette année ci et de celle restante de l'année précédente, soit **100,26 tonnes**. Plus de la moitié des dattes a été distribuée dans la région de Dakar (52,52%).

✓ Aide du japon KR est vendue

Conformément aux clauses de l'accord de don, le KR1 2015 a fait l'objet d'une monétisation effectuée selon les procédures contenues dans le code des marchés publics et les fournisseurs ont procédé à l'enlèvement du produit au niveau du Port Autonome de Dakar.

Les recettes issues de la monétisation du don sont reversées dans le Fonds de contrepartie de l'aide japonaise logé au Trésor public et serviront au financement des projets de développement à caractère social.

✓ L'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des couches Vulnérables (INPS)

L'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des couches Vulnérables (INPS) est un projet multisectoriel qui regroupe la DGPSN/CSA, le Ministère de la Famille et le Ministère de l'Education Nationale d'un montant de deux milliards deux cent millions deux cent vingt-cinq mille (2.200.225.000) francs CFA.

Le niveau d'exécution du projet pour le moment est relativement faible puisqu'il n'a concerné que l'achat de véhicules et de matériel informatiques sur la composante « Renforcement de

capacités opérationnelle du CSA » pour un montant de cent soixante-six millions cinq cents vingt et un mille quatre cent trente (166.521.430) francs CFA.

La réparation de petites minoteries liées aux projets de transformation de céréales qui a longtemps constituée un blocage, vient d'être effectuée et toutes les composantes qui gravitent autour de cette chaîne de valeur vont démarrer au cours de l'année 2017.

✓ **Les vivres et les articles non alimentaires (ANA) en dépôt dans les magasins sont bien gérés**

Les relations de partenariat entre le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le gouvernement sont définies dans l'accord de base signé le 21 avril 1969 et les plans d'action du programme pays.

Selon ces accords, les vivres et les articles non alimentaires (ANA) qui permettront l'implantation des activités du PAM au Sénégal seront acheminés par le PAM à travers le Port de Dakar jusqu'aux magasins (Points de Livraison Avancés).

Le Gouvernement du Sénégal, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), et le PAM sont responsables de la gestion des vivres et des ANA, (la réception, le stockage, le transport et la distribution) sur les sites des activités prévues dans le cadre du programme du PAM en collaboration avec les partenaires.

En définitive, le CSA a beaucoup contribué à la lutte pour la sécurité alimentaire par la gestion du stock national de sécurité alimentaire, le suivi de l'évolution des prix du marché agricole et l'assistance aux populations en situation d'insécurité alimentaire.

A cet effet, les 54 marchés surveillés ont permis la disponibilité de l'information sur le prix de certaines denrées alimentaires. Ce faisant, 12 bulletins ont été publiés et 10 555,05 tonnes de céréales distribuées aux populations dans le besoin.

Au bout de l'exercice 2016, la presque totalité des activités relatives à la sécurité alimentaire ont été réalisées.

II.5.Résultat 5 : Les interventions en matière de protection sociale sont coordonnées par la mise en place d'un système de protection sociale équitable.

La coordination aux niveaux interne et externe devait s'appuyer sur les documents stratégiques (plan stratégique de la DGPSN et Stratégie Nationale de Protection sociale (SNPS). En 2015, ces cadres de référence étaient encore en construction et/ ou actualisation.

II.5.1. La coordination et le suivi-évaluation

II.5.1.1. Rappel des résultats

Dans ce cadre de la coordination et le suivi-évaluation, les résultats attendus sont :

- ✓ le plan stratégique 2017-2021 est élaboré et partagé avec les acteurs de la protection sociale ;
- ✓ le suivi du secteur de la protection sociale est assuré ;
- ✓ les capacités des membres du comité technique de la SNPS sont renforcées ;
- ✓ les études sur le secteur de la protection sociale sont réalisées ;
- ✓ la SNPS actualisée et partagée ;
- ✓ les rencontres dans le cadre de la coordination du secteur de la protection sociale sont organisées.

II.5.1.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat

Pour ce résultat, les activités planifiées sont l'élaboration du :

- ✓ PTA 2016 ;
- ✓ rapport bilan trimestre 1 et planification trimestre 2 ;
- ✓ rapport bilan trimestre 2 et planification trimestre 3 ;
- ✓ rapport bilan trimestre 3 et planification trimestre 4 ;
- ✓ rapport bilan trimestre 4 et élaboration PTA 2017.

Tous les livrables à l'exception du bilan du quatrième trimestre ont été réalisées. Cependant, il a été noté un retard sur la disponibilité des rapports des directions, des cellules et des services auquel s'ajoute des difficultés pour le partage et l'appropriation du contenu de ces documents qui, pour ces raisons, ne pouvaient être systématiques.

II.5.1.2.1. Le plan stratégique 2017-2021 est élaboré et partagé avec les acteurs de la protection sociale

S'agissant de ce résultat, il revenait à :

- ✓ finaliser le plan stratégique 2017-2021 ;
- ✓ partager le plan stratégique ;
- ✓ reproduire et diffuser le plan stratégique.

Le plan stratégique, dont l'élaboration a démarré par le diagnostic du secteur en 2015, a suivi un long processus justifié par l'élaboration de la SNPS qui était en cours. Puisque ce texte devait l'alimenter en partie, sa préparation a été suspendue à un moment. A cela s'ajoute

l'indisponibilité des consultants du cabinet en charge du dossier. Au moment où le processus a été relancé, le ministère des finances avait retenu la DGPSN parmi les 20 agences devant signer des contrats de performance adossés à des Plan Stratégique de Développement (PSD). Ainsi, l'équipe de la DGPSN, avec l'appui du consultant recruté par le MEFP, l'a finalisé. Après un partage avec le comité technique du CIP de la SNPS les 28 et 29 octobre 2016 lors d'un atelier à Sally, il a été approuvé et validé par le Conseil d'Orientation du 9 décembre 2016. En plus du plan stratégique, un contrat de performance (2017 – 2019) liant la DGPSN à sa tutelle a été élaboré et signé.

Quant à la reproduction et à la diffusion, la longueur du processus d'élaboration et de validation n'a pas permis leur réalisation en 2016.

II.5.1.2.2. Le suivi du secteur de la protection sociale est assuré

Parmi les activités de suivi du secteur, il était prévu de :

- ✓ faire la mise à jour du CMR ;
- ✓ élaborer des bilans semestriels du secteur ;
- ✓ élaborer la revue de la protection sociale 2016 ;
- ✓ Participer à la RAC ;
- ✓ Effectuer des Missions de suivi des programmes de protection sociale.

Dans le cadre de la mise à jour du CMR, un atelier de 2 jours (les 9 et 10 mars 2016) a été organisé à l'hôtel Villa Racine pour :

- ✚ l'élargissement du cadre au Ministère de l'agriculture et de L'Equipement Rural, au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, au Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales etc.;
- ✚ la prise en compte de programmes omis dans la première version du CMR : il s'agit de ceux relatifs aux Pupilles de la nation, aux enfants dans la rue et aux transferts monétaires autres que le PNBSF;
- ✚ la formulation et /ou reformulation de nouveaux résultats, extrants et indicateurs.

Les propositions des deux groupes de travail ont été consolidées les 22 et 23 mars à la DGPSN par un groupe restreint. Ce groupe était composé de l'expert du BOM, des rapporteurs des groupes de l'atelier, des représentants de l'UCSPE, de l'UNICEF et de la DGPSN.

Après l'actualisation du CMR à la fin du premier trimestre, l'élaboration des bilans de la mise en œuvre du cadre de mesure des résultats prioritaires du secteur n'a pas pu se faire. La priorité

était accordée à l'élaboration du bilan annuel sectoriel dans le cadre de la revue du secteur et la RAC.

Pour la préparation de la revue, la DGPSN a été accompagnée par le comité technique et une personne ressource.

Plusieurs réunions se sont tenues pour examiner et valider la méthodologie et le rapport du secteur pour l'année 2015. La revue de la protection sociale a été finalement organisée le 21 juin 2016 à l'Hôtel Ndiambour. Elle a mobilisé l'ensemble des sectoriels, les PTF, la société civile et des représentants du secteur privé.

La contribution à la RAC s'est matérialisée par la mise à disposition d'informations sur la protection sociale pour alimenter l'axe relatif au capital humain, protection sociale et développement durable. Lors de l'atelier (24 juin 2016 à l'hôtel Ngor Diarama), les acteurs du secteur se sont mobilisés et ont participé aux travaux de groupe.

Une mission composée des représentants de la DGPSN, de l'UNICEF et du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance s'est rendue à Kolda. Il s'agissait de faire le suivi du cash transfert de l'Unicef afin d'étudier les possibilités d'intégration des ménages bénéficiaires dans le PNBSF. A l'occasion, les participants à la mission, ont eu à bénéficier d'un renforcement de capacités sur l'application (RapidPro) utilisée par l'Unicef pour le suivi des bénéficiaires.

II.5.1.2.2. Les capacités des membres du comité technique du conseil interministériel du pilotage (CIP) de la SNPS sont renforcées

Pour le renforcement des capacités du comité technique, il était retenu d' :

- ✓ organiser une formation sur le ciblage ;
- ✓ organiser une formation sur le suivi – évaluation.

Au mois d'août 2016, une formation sur le ciblage a été effectuée. D'ailleurs, pour 25 participants attendus, 31 se sont présentés pendant les deux jours de formation. Les quatre modules dispensés sont :

- ✓ Pourquoi, qui, et comment cibler ?
- ✓ Typologie des méthodes de ciblage
- ✓ Le PMT/scoring et son utilisation au Sénégal
- ✓ L'efficacité et les coûts du ciblage.

Pour une meilleure assimilation des nouveaux concepts abordés, la formation a été ponctuée par des cas pratiques.

La formation sur le suivi-évaluation n'a pas pu se tenir, mais une rencontre pour discuter des modules potentiels a été organisée.

II.5.1.2.3. Les études prévues dans le secteur de la protection sociale sont réalisées

Les études planifiées se rapportent :

- ✓ aux profils socio démographiques et économiques des ménages ciblés dans les programmes de filets sociaux ;
- ✓ à l'évaluation d'impact des ménages du PNBSF ;
- ✓ au financement du secteur de la protection sociale.

Concernant l'étude sur les profils socio démographiques et économiques des ménages bénéficiaires des programmes sociaux, la DGPSN a eu recours aux compétences d'un consultant. Celui-ci a mené l'analyse comparative sur les bases de données de l'ESPS II, du RNU, du PAM et de l'ONG Action Contre la Faim (ACF). Deux réunions de partage du rapport ont eu lieu à la DGPSN dont une élargie aux différents partenaires et sectoriels.

Pour l'évaluation d'impact qui fera la situation de référence du PNBSF, le cabinet de consultance (Centre de Recherche pour le Développement économique et Social – CRDES) a été recruté. Après l'élaboration d'une méthodologie et un planning validés avec la DGPSN, le cabinet a réalisé l'enquête sur une soixantaine de collectivités locales.

Quant à l'étude sur le financement du secteur de la protection sociale, elle a été réorientée vers une revue des dépenses de protection sociale menée par la Banque Mondiale dans le cadre de son appui technique au gouvernement Sénégalais en général et à la DGPSN, en particulier. A cet effet, un comité ad-hoc composé de la DGPSN et de certains membres du comité technique du CIP de la SNPS a accompagné le processus et a partagé les résultats préliminaires qui sont en train d'être consolidés.

II.5.1.2.3. La SNPS est actualisée et partagée

Pour ce résultat, il s'agissait de :

- ✓ suivre la finalisation du document de la SNPS ;
- ✓ organiser la validation technique de la SNPS ;
- ✓ organiser la validation politique de la SNPS ;
- ✓ partager la SNPS au niveau régional ;

- ✓ reproduire et diffuser le document final.

L'élaboration de la SNPS s'est poursuivie avec la tenue de l'atelier de validation du rapport issu des consultations territoriales pour la contribution des régions à la SNPS le 15 janvier 2016 à Thiès. Après, un blocage dû essentiellement à deux facteurs :

- ✚ la mise en place tardive du budget de la DGPSN ;
- ✚ le retard accusé dans le dépôt des rapports thématiques concernant la sécurité sociale et la gestion et la prévention des risques et catastrophes.

Le document de la SNPS a été validé par :

- ✚ le comité technique le 6 mai 2016 à l'hôtel La Villa Racine ;
- ✚ le comité technique élargi le 17 mai 2016 à la maison de la presse.

A la suite de la validation élargie, il a été recommandé de mettre en place une équipe chargée de faire la relecture et la budgétisation de la stratégie. Cette nécessité d'amélioration de la SNPS a fait que le processus de vulgarisation n'a pu être déroulé.

Le comité de relecture a parcouru le document pour intégrer les différentes suggestions de parties prenantes et vérifier la cohérence d'ensemble du document (atelier du 21 et 22 juillet à l'hôtel Le Ndiambour).

Un comité regroupant des représentants de la DGPSN, du MEFP, MFFE, du MSAS, du MEN et de l'UNICEF a bénéficié d'un renforcement de capacités sur l'outil de costing développé par l'Unicef et le BIT pour la budgétisation de la protection sociale.

Avec l'appui du consultant principal, la budgétisation a été faite jusqu'en 2021 pour les principaux programmes, classés selon les étapes du cycle de vie.

[II.5.1.2.4. Les rencontres dans le cadre de la coordination du secteur de la protection sociale sont organisées](#)

Les activités planifiées sont :

- ✓ actualiser la feuille de route du comité technique ;
- ✓ organiser les réunions du comité technique ;
- ✓ organiser les réunions du CIP de la SNPS.

Par rapport à ses activités, seules les réunions du comité technique ont été tenues de façon régulière. La plupart de ses rencontres portaient sur l'actualisation de la SNPS, la préparation de la revue, le partage de documents stratégiques.

La DSP, dans le cadre de ses activités de planification pour la DGPSN et le secteur de la protection sociale, avait la responsabilité de coordonner l'élaboration du plan stratégique de la DGPSN et de la SNPS. La mise à disposition de ces deux documents de référence a été effective, malgré un retard qui a impacté négativement la réalisation des autres résultats attendus surtout le « suivi du secteur ».

Au sein de la DGPSN, un effort a été fait en matière de rapportage des informations. En effet, sur les 4 rapports trimestriels attendus, les 3 premiers ont été élaborés et deux sur trois formations planifiées ont été réalisées.

Au regard des six résultats examinés, la DGPSN a connu un bon niveau d'exécution de ses activités relatives à la coordination et au suivi-évaluation.

Les documents stratégiques ont été finalisés et le renforcement des capacités des membres en ciblage assuré.

II.5.2. La communication

L'année 2016 a été riche en événements et à cet effet, la cellule communication dont les équipes ont été très fortement impliquées, en amont comme en aval, dans leur organisation, y a joué un rôle déterminant.

II.5.2.1. Le rappel des résultats

La communication a contribué activement à la réalisation de deux résultats que sont :

- ✓ les supports et les outils de communication sont mis en place ;
- ✓ la visibilité de la DGPSN est renforcée.

II.5.2.2. Le niveau d'exécution des activités par résultat

II.5.2.2.1. Les supports et les outils de communication sont mis en place

En guise de réponse à l'accroissement des réclamations, la DGPSN s'est dotée d'un numéro vert. Sa mise en œuvre sera effective en 2017.

Le site de la DGPSN est relancé. Sa mise à jour n'est pas encore automatique bien que les nombreuses informations, relatives aux multiples activités des directions, services et cellules pourraient l'animer et l'enrichir.

Le RNU et le PNBSF, avec l'appui du PAFS, disposent d'une identité dont l'élaboration a suivi un long processus de validation. Désormais, ces logos apparaîtront de façon distincte sur tous les supports de déclinaison propres aux directions indiquées. Des outils de communications,

pour le changement de comportement des ménages bénéficiaires de la BSF, ont été élaborés, de façon conjointe avec les différents ministères impliqués. En dehors de l'appropriation des paramètres du PNBSF et du RNU, ils visent les bonnes pratiques en matière de santé, d'éducation et d'état civil.

II.5.2.2.2. La visibilité de la DGPSN est renforcée

La Délégation est plus présente dans les médias grâce à une combinaison de facteurs.

D'abord le social attire et suscite même un vif intérêt avec la politique du nouveau régime qui a mis l'accent sur les programmes phares tels que le PNBSF, la CEC et la CMU.

De plus en plus, le social apparaît comme une rubrique majeure. Ainsi, la plupart des ateliers organisés par la DGPSN ont connu des taux de couverture extrêmement élevés. Le maintien de cet acquis requiert une planification rigoureuse, un espacement des événements, et des contenus de qualité. Toutefois, la pollution médiatique, due à une forte exposition contreproductive, est à éviter.

En 2016, hormis la couverture des activités de la DGPSN dont les domaines d'actions sont maintenant mieux compris par les journalistes, plusieurs rédactions ont invité le Délégué Général ou un responsable. Les principales émissions sont celles du Délégué Général dans « Takusssaane » avec Awa Fall et dans « le Point » avec Omar Gning.

Pour consolider cette dynamique, un atelier consacré à « la Protection sociale et les Médias » est prévu annuellement pour constituer un réseau de journalistes de la protection sociale.

Par ailleurs, la DGPSN a signé une convention avec la RTS, dont la mise en œuvre a permis la diffusion de spots de témoignages de bénéficiaires de la BSF sur les effets socio-économiques de cette allocation.

Dans toutes les régions, les correspondants des médias leaders ont relayé les activités de la puissance publique relatives aux distributions d'aides et de secours au profit des populations nécessiteuses. A ce titre, on peut souligner :

- ✓ la réception des appuis provenant de la coopération avec les Etats du Japon et du Royaume d'Arabie Saoudite ;
- ✓ les appuis aux ménages défavorisés dans le cadre des fêtes de tabaski et de tamkharit ;
- ✓ les secours apportés aux sinistrés des régions de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine et de Diourbel.

III. ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE

Cette partie décrit la situation d'exécution des dépenses de la **Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)** au 31 décembre 2016. Elle fait un rapprochement entre les prévisions budgétaires et les réalisations à cette période et une analyse comparative par rapport à l'exercice 2015.

Tableau 17: le niveau d'exécution financière

TYPE DE DEPENSES	NATURE	BUDGET 2016	EXECUTION AU 31 DECEMBRE 2106	Taux de réalisation	DISPONIBLE
FONCTIONNEMENT	Charges d'exploitation relatives au personnel	1 689 986 200	1 671 495 820	99%	18 490 380
	Charges à caractère général et hôtelier	3 210 608 256	3 084 555 729	96%	126 052 527
	Charges diverses	24 500 000	21 356 316	87%	3 143 684
	Charges Exceptionnelles (Dons et secours)	350 000 000	349 996 425	100%	3 575
	Fonctionnement INPS	975 400 000	-	0%	975 400 000
	Fonctionnement PAFS	3 117 443 194		0%	3 117 443 194
	SOUS TOTAL	9 367 937 650	5 127 404 290	55%	4 240 533 360
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement hors programmes	396 000 000	323 586 401	82%	72 413 599
	Transfert de fonds aux ménages boursiers	35 000 000 000	29 241 350 000	84%	5 758 650 000
	Coûts de gestion du PNBSF	1 560 000 000	1 203 796 284	77%	356 203 716
	Dépenses d'investissement du projet INPS	1 058 303 580	0	0%	1 058 303 580
	Investissement PAFS	115 000 000		0%	115 000 000
	SOUS TOTAL	38 129 303 580	30 768 732 685	81%	7 360 570 895
TOTAL GENERAL		47 497 241 230	35 896 136 975	76%	11 601 104 255

III.1. La section fonctionnement :

Les crédits ouverts, pour les dépenses ordinaires hors personnel sont arrêtés à la somme de **trois milliards deux cent dix millions six cent huit mille deux cent cinquante-six (3.210.608.256) francs CFA**. En effet, ces dépenses sont exécutées à hauteur de trois milliards quatre-vingt-

quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille sept cent (3.084.555.729) francs CFA, soit un taux d'exécution de **96%**.

Les dépenses de personnel sont exécutées à **un milliard six cent soixante-onze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt (1 671 495 820) francs CFA** sur une prévision d'**un milliard six cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille deux cents (1 689 986 200) francs CFA**, soit un taux d'exécution de **99%**.

Au titre de la gestion 2016, la DGPSN a accordé aux nécessiteux des appuis financiers d'un montant de **trois cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-cinq (349 996 425) francs CFA**.

III.2. La section investissement :

Le budget d'investissement est arrêté à la somme de **trente-huit milliards cent vingt-neuf millions trois cent trois mille cinq cent quatre-vingt (38.129.303.580) francs CFA** et il est exécuté à hauteur de **trente milliards sept cent soixante-huit millions sept cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-cinq (30 768 732 685) francs CFA**, soit un taux d'exécution de **81%**.

Par ailleurs, les coûts de gestion afférents aux transferts financiers des bourses s'élèvent à **un milliard deux cent trois millions sept cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-quatre (1 203 796 284) francs CFA**.

IV. LES DIFFICULTES ET CONTRAINTES

Les principales contraintes relevées pour l'atteinte des différents objectifs, sont les suivantes :

Objectif 1 : Rendre fonctionnel le Registre National Unique (RNU)

- ✓ les mauvaises conditions de travail des agents notamment le manque de bureaux ;
- ✓ le manque de qualification de tous les acteurs intervenants pour s'assurer de la qualité, de la précision et de l'exhaustivité des informations collectées (non-respect des quotas, retards liés à des lenteurs administratives, données incomplètes etc.) ;
- ✓ le retard dans les enquêtes confiées à l'ANSD ;
- ✓ la faible adhésion des sectoriels au RNU ;
- ✓ la non-disponibilité d'un SIG du RNU fonctionnel ;
- ✓ le ralentissement des procédures de partage des données lié aux exigences de la loi sur la protection des données personnelles (cf. La loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel).

Objectif 2 : Consolider la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)

- ✓ la non-signature d'un protocole de partenariat avec le MEN ;
- ✓ l'indisponibilité du SIG du PNBSF qui ne facilite pas le suivi des séances de sensibilisation ;
- ✓ le manque d'opérationnalité des points mobiles de la Poste ;
- ✓ le manque de connexion internet, de réseau téléphonique, de sécurité et d'électricité au niveau de certaines localités qui ne facilitent pas le déploiement des équipes de paiement ;
- ✓ le non-respect par les bénéficiaires du calendrier de paiement dans certaines régions ;

Objectif 3 : Assurer l'assistance des populations sinistrées ou déshéritées

- ✓ l'insuffisance des ressources financières affectées entraînant le faible taux de satisfaction des demandes d'aide ;
- ✓ l'absence d'une ligne de crédit pour l'exécution de la mission de la division des AGR.

Objectif 4 : Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire

- ✓ la non inscription de crédits supplémentaires (par la LFI 2017) pour l'acquisition du de 10 000 tonnes³ qui devraient constituer les premiers achats du stock national de sécurité pérenne ;
- ✓ les difficultés à réaliser un stock important de riz de la vallée dans un délai court requis à cause des problèmes de transformation du paddy ;
- ✓ l'inexistence du stock national de sécurité ;
- ✓ l'absence de caisses d'avances fonctionnelles pour exécuter les dépenses de manutention, les petites réparations de véhicules et autres menues dépenses ;
- ✓ la vétusté du parc automobile du CSA entraînant des coûts importants pour le transport logistique lors des opérations (AMR).

³ Le CSA, dans le cadre l'assistance à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) est bénéficiaire d'un appui budgétaire direct qui devait permettre d'acquérir un stock dix mille (10.000) tonnes de riz à partir de l'année 2017. Les indicateurs à réaliser étaient constitués d'un audit institutionnel et organisationnel qui a été effectué en 2015 et de l'élaboration d'un manuel de procédures.

Objectif 5 : Coordonner les interventions en matière de protection sociale pour la mise en place d'un système de protection sociale intégré et équitable.

- ✓ le retard dans la disponibilité des rapports trimestriels dû à la réception tardive des rapports de certains directions ou services de la DGPSN;
- ✓ le déficit d'appropriation des rapports occasionnant la récurrence de certaines difficultés ;
- ✓ le non-respect des délais d'exécution par les consultants individuels et les cabinets de consultants dans leur prestation ;
- ✓ la difficulté à réunir les acteurs du secteur capables de fournir les informations nécessaires à l'élaboration bilans semestriels de la protection sociale ;
- ✓ l'irrégularité de la tenue des réunions statutaires du CIP ;
- ✓ le faible niveau de représentation dans les réunions du CIP et de son comité technique ;
- ✓ les lenteurs (administratives) dans l'exécution des tâches dévolues à la Cellule de communication ;
- ✓ le manque de moyens financiers pour créer une ambiance permanente « Press room » au siège ;
- ✓ le manque d'équipements de veille de la Cellule de communication.

V. LES PERSPECTIVES

Dans le cadre de la consolidation des acquis, pour les cinq à venir, la DGPSN déroulera son plan stratégique de développement. Les principales activités retenues se rapportent à:

Objectif 1 : Rendre fonctionnel le Registre National Unique (RNU)

- ✓ la mise à jour de ses données (déclinée en mise à jour continue et mise à jour intégrale et totale) ;
- ✓ l'institutionnalisation du RNU et son extension sont aussi bien prises en compte dans ce plan stratégique de la DGPSN ;
- ✓ plusieurs ateliers de partages pour une meilleure appropriation et utilisation par acteurs du secteur.

Objectif 2 : Consolider la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)

- ✓ la validation du SIR (formulaire, manuel de procédures et scénarios) ;

- ✓ l'apurement de la base de données (pour la correction des erreurs matérielles et la suppression des doublons) ;
- ✓ Mettre en place un SIG pour le suivi des conditionnalités ;
- ✓ la consolidation du suivi des partenariats ;
- ✓ la poursuivre des activités de communication pour le changement des comportements (Elaborer les boîtes à images sur l'Etat civil, former les formateurs, dérouler la sensibilisation) ;
- ✓ Mettre en place un système de suivi informatisé du paiement des bourses par Orange.

Objectif 3 : Assurer l'assistance des populations sinistrées ou déshéritées

- ✓ la réinscription du FSN au BCI ;
- ✓ le recours à des mécanismes efficaces de solidarité nationale permettant de trouver les ressources supplémentaires ;
- ✓ la promotion d'activités génératrices de revenus comme moyen d'insertion et de réinsertion socio-économiques des populations démunies.

Objectif 4 : Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire

- ✓ Poursuivre le suivi des marchés céréalier ;
- ✓ Consolider les partenariats avec les pays donateurs ;
- ✓ Renforcer l'appui aux populations en situation d'insécurité alimentaire
- ✓ Signer et mettre en œuvre le contrat de stockage de la CEDEAO

Objectif 5 : Coordonner les interventions en matière de protection sociale pour la mise en place d'un système de protection sociale intégré et équitable.

- ✓ la poursuite du suivi de la DPSN et du secteur de la protection secteur (élaboration de manuels de suivi évaluation, de plan de travail et de rapports bilans);
- ✓ la redynamisation du dispositif de coordination du secteur en relevant le niveau de représentation dans les différents comités
- ✓ la valider politique et la vulgarisation de la SNPS ;
- ✓ l'élaborer d'une stratégie de communication ;
- ✓ l'augmentation du temps d'antenne dans les médias et le renforcement de la présence sur les sites et les réseaux sociaux ;
- ✓ le partage avec les assemblées représentatives des réalisations de la DGPSN ;
- ✓ le renforcement des capacités en communication par un coaching approprié ;
- ✓ la réalisation d'une plaquette et d'un film institutionnel.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au total, aussi bien du côté des indicateurs que du côté du niveau d'exécution de son PTA, la DGPSN affiche un niveau de performance satisfaisant.

Cette année a été marquée par la réalisation à 98,22% de l'objectif d'enregistrement dans le RNU, et à 99,46% de l'objectif d'enrôlement dans le PNBSF.

Au surplus, l'utilisation des cartes pauvretés pour améliorer le ciblage, le démarrage des séances de sensibilisation pour le changement de comportement ; l'accompagnement des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale par les projets et programmes sont aussi à noter à l'actif de cette année.

Mieux, malgré les moyens limités, un appui conséquent a été octroyé aux populations victimes d'insécurité alimentaire ou de sinistre.

En outre, toutes les documents stratégiques, devant orienter les actions de la DGPSN (Plan stratégique de la DGPSN 2017-2021) et du secteur (SNPS 2016-2035) ont été finalisés et validés.

Toutefois, en dépit de ses succès, la DGPSN doit encore consentir d'importants efforts pour faire face aux difficultés qui limitent la portée de ses actions. Ces obstacles, qui sont de différents ordres, portent principalement sur la non-disponibilité des outils (SIG, BAI etc) qui doivent accompagner le RNU et le PNBSF, l'insuffisance des moyens, la difficulté à mobiliser tous les acteurs du secteur pour construire un système performant de protection sociale.

ANNEXES

Tableau 18: Le détail du traitement des réclamations en 2016

TYPES DE RECLAMATIONS	NOMBRE	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Attestations non parvenues	740	100%	Les attestations sont imprimées et remises aux bénéficiaires qui se sont présentées physiquement ou envoyées par mail aux CR ou aux autorités administratives
Cas de décès	1082	99,63%	04 cas ne sont pas encore traités car les personnes choisies comme nouvelles gestionnaires ne figurent pas dans la base. Des fiches d'enquête ont été remises au CR pour qu'il puisse compléter la partie « individus »
Cas d'invalidité et de maladie	240	100%	Les changements se sont faits sur la base de la présentation de la carte ou de l'attestation du bénéficiaire et d'une demande de changement de gestionnaire visée par l'autorité administrative
Erreurs matérielles	10023	100%	Les erreurs sur le prénom, nom ou n° CNI ont été corrigées sur la base de la présentation de l'attestation et de la pièce d'identité nationale
Doublons	236	100%	Ces cas sont confirmés par le CR et ils ont été supprimés de la base
Allocations remises aux non ayant droits	68	97%	Dans certains cas c'est des problèmes d'homonymie, dans d'autres c'est des problèmes de connexion à la Poste (le paiement est exécuté sans pour autant que le bénéficiaire ne perçoive l'argent)
Perte de cartes et d'attestations	3002	100%	Les attestations sont reproduites sur la base de la présentation de la pièce d'identité et du dernier reçu de paiement
Ajout du nom de la gestionnaire	285	86%	Le complément d'informations se fait sur la base de la présentation de l'attestation et des pièces d'identité du chef de ménage et de son épouse

Erreurs d'inclusion	86	100%	Tous les bénéficiaires ont été rencontrés et des enquêtes ont été reprises pour confirmer ou infirmer les données de la base
Décès détenteur Carte d'égalité des chances bénéficiaire de la BSF	2	0%	Le changement de gestionnaire ne peut pas être fait à notre niveau car c'est l'Action Sociale qui nous a transmis la base de données et la carte d'égalité des chances appartient au handicapé et non au ménage
TOTAL RECLAMATIONS	15764	99,94%	

Tableau 19: Les prix moyens annuels des céréales

Région	Prix du kilogramme				
	Mil Souna	Sorgho	Maïs	Riz local	Riz indien
Dakar	229	238	228		277
Diourbel	173	214	188	268	272
Fatick	189	224	199	249	264
Kaffrine	163	189	178		273
Kaolack	161	220	181	281	266
Kédougou	261	288	247		296
Kolda	219	224	209	336	275
Louga	196	222	194	253	274
Matam	232	227	222	267	270
Saint Louis	220	236	208	278	259
Sédhiou	173	198	205		279
Tambacounda	157	174	163		275
Thiès	214	223	233	256	263
Ziguinchor	248	282	255		284
SENEGAL prix moyen	195	216	204	265	272